Cabinol du Directeur, 5

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1892

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DΈ

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. DUFLOS

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1894

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1892

(41° Année.)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des prisons et établissements pénitentiaires de France et d'Algérie pour l'année 1892.

Les mouvements de la population dans l'ensemble des établissements ont atteint les chiffres ci-après:

Effectif au 31 décembre 1891 :

Maisons de	France	Hommes . Femmes .	10.054 }	11.493 1.477	12.970
longues peines			1.435 42	1.477	
Maisons de	France	Hommes . ! Femmes . !	$\frac{20.336}{3.338}$	23.674 3.780	97 454
courtes peines	France Algérie	Hommes . Femmes .	3.677	3.780)
Établissements correction	d'éducation (Garçons		5.299 1.135	6.434
correction	nnelle	Filles	• • • • • •	1.135	0.401
Chambres et de	épôts de sûret	é	<i></i>		5 8
Dépôt des cond	lamnés aux tr	avaux forcés e	t à la rele	gation	253
		A reporter	(ensem	ble)	47.169

Report..... 47.169

Entrées pendant l'année 1892 :

Maisons de longues peines.	Algérie.	remmes	D121	5.886) 836	6.722	
Maisons ($\left\{\begin{array}{l} \mathbf{France} \cdot \left\{ \mathbf{j} \right\} \\ \mathbf{j} \end{array}\right\}$	Hommes Femmes	254.287) 73.628)	327.915	374.472	1
peines.	Algérie. $\begin{cases} 1 \\ 1 \end{cases}$			46.557	011.112	469.502
Établisseme cation corre	ectionnelle/]	Filles		1.707) 547)	2.254	
Chambres e	t dépôts de :	sûreté	. 		85.110	1
Dépôt des c relégation	condamnés	aux trav	aux forcé	s et à la	911	
•		Ense	emble			516.671

Sorties pendant l'année 1892 :

Maisons de longues	France.	Hommes Femmes	4.850) 649)	5.499	6.216	1
peines.	Algérie.	Hommes Femmes	702) 15)	717	0,210	
Maisons de courtes	France.	Hommes Femmes	253.966) 73.498	327.464	373.475	
peines.	Algérie.	Hommes Femmes	44.962) 1.049	46.011	313.419	468.007
Établisseme cation corre	ents d'édu-	Garcons.		1.637) 581	2.21 8	
Chambres e	t dépôts d	e sûreté .			85,121	1
Dépôt des c relégation	${f condamn\'es}$	aux trav	aux forcé	s et à la	977	

Cette population de 48.664 détenus se trouvait répartie ainsi qu'il suit au 31 décembre 1892 :

Effectif au 31 décembre 1892.... 48.664

Condamnés à France	Hommes . 10.478 } Femmes . 1.402 } Hommes . 1.552 } Femmes . 44	11.880 1.596	13.476
Courtes peines Algérie }	Hommes. 20.657 } Femmes. 3.468 } Hommes. 4.243 } Femmes. 83 }	24.125 4.326	28,451
Établissements d'éducation (correctionnelle.	Garçons	5.369 1.101	6.470
Chambres et dépôts de sûre Dépôt des condamnés aux tr	té		$\begin{array}{c} 47 \\ 220 \end{array}$
	Total égal		48.664

Le total des journées de détention a été de 17.081.391 et la moyenne de la population de 46.680.

Quatre-vingt-deux tableaux présentent, sous des points de vue divers, les éléments dont se compose l'effectif des 48.664 détenus sus-indiqué, sa répartition entre les établissements de toutes catégories, la cause des entrées et celle des sorties. Ils mentionnent les faits accomplis pendant l'année 1892 en ce qui concerne la discipline, l'instruction, l'état sanitaire, le travail et le pécule.

Ces tableaux correspondent aux diverses branches du service pénitentiaire, savoir:

Les transfèrements, les maisons centrales et pénitenciers agricoles, les établissements d'éducation correctionnelle, les maisons d'arrêt, de justice et de correction, les chambres et dépôts de sûreté, le dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation, et la composition du personnel administratif et de surveillance.

Les développements qui suivent résument et expliquent les indications consignées dans les tableaux.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et Ibis.)

L'examen des tableaux I et I⁵⁴⁸ fournit relativement aux opérations des transfèrements, pendant l'année 1892, les indications suivantes:

Hommes et jeunes garçons transférés. 22.248 contre 22.175 en 1891 Femmes et jeunes filles transférées. 3.568 - 4.296 - 25.816 contre 26.471 en 1891

Les opérations de l'année 1892 présentent donc, d'une part, augmentation de 73 transfèrements pour le sexe masculin; d'autre part, diminution de 628 transfèrements pour le sexe féminin; et pour l'ensemble des opérations du service, une diminution de 655 transfèrements par rapport à l'année 1891.

Les transférés ont reçu, en 1892, les destinations ci-après :

	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeanes filles
Condamnés à la relégation	653	"
les dépôts	1.205	· »
barquement)	»	78
an, transférés à destination	4.925	568
Transférés d'une prison départementale		
/ pour centralisation au chef-lieu du		
dans une département	5.427	1.829
prison dé- départements d'origine	1.977	280
mentale tion définitive	387))
pour divers motifs	246))
dans les asiles d'aliénés	2))
A reporter	14.822	2.755

	llommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles
$Report \dots$	14.822	2.755
l'ransférés d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale		
dans un autre dépôt, une autre maison centrale		
ou un pénitencier agricole	72	>>
dans une prison départementale pour divers motifs	148	»
départe- mentale pour y subir leur peine	»	7
dans les asiles d'aliénés	23	»
Étrangers expulsés transférés aux frontières	4.329	428
Condamnés libérés transférés		
dans les dépôts de mendicité	1.070	106
dans leurs foyers	3	»
Jeunes détenus transférés		
du lieu du jugement à leur destination légale d'un établissement d'éducation correctionnelle	1.551	»
dans un autre	3	259
Condamnés transférés aux frais des ministères de la justice, de la marine et de la guerre	227	13
Totaux	22.248	3.568
Total général	25.8	316

Les départements qui ont fourni le plus fort contingent aux voitures cellulaires sont:

La Seine, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Inférieure, * Seine-et-Oise, Somme et Alpes-Maritimes.

Ceux qui en ont fourni le moins:

La Lozère, l'Ariège, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Cantal et Basses-Alpes.

En 1891, le service des transfèrements avait nécessité la mise en circulation de 131 voitures. Ces voitures avaient parcouru 826.955 kilomètres.

En 1892, 137 voitures ont circulé sur un parcours total de 880.798 kilomètres.

(Tableau II.)

Les nationalités qui ont fourni les plus forts contingents d'expulsés sont :

Italie	1.704	contre	1.390	en 1831
Belgique	1.628		1.442	
Allemagne			569	

Il y a eu, en 1892, pour l'ensemble des nationalités, 4.757 expulsions au lieu de 4.356 en 1891; soit une augmentation de 401 par rapport à l'année précédente.

Les départements qui comptent le plus grand nombre d'expulsés sont, comme les années précédentes, la Seine et les départements du Nord, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et de Savoie.

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

FRANCE

Mouvement des entrées et des sorties (Tableau I).

HOMMES

Les maisons centrales de force et de correction affectées aux hommes sont, en France, au nombre de quatorze:

Albertville (Savoie); — Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Embrun (Hautes-Alpes); — Eysses (Lot-et-Garonne); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Gaillon (Eure); — Landerneau (Finistère); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — Thouars (Deux-Sèvres).

Il y a en outre pour les condamnés de longues peines deux pénitenciers agricoles : Castelluccio et Chiavari situés en Corse.

La population totale que renfermaient ces établissements le 31 décembre 1891, était de	10.054
Le nombre des entrées, en 1892, a été de	
Ensemble	
Celui des sorties, de	<u>.</u>
La population au 31 décembre 1892, se chiffrait à	10.478

Les journées de détention formant un total de 3.788.852, la population moyenne ressort à 10.353.

FEMMES

La population des trois établissements de longues peines affectés aux femmes, à savoir: Clermont (Oise); — Montpellier (Hérault); — Rennes (Ille-et-Vilaine),

Était, au 31 décembre 1891, de	1.439
Le nombre des entrées a été de	612
Ensemble	2.051
Celui des sorties, de	649
La population, au 31 décembre 1892, était donc réduite à	1.402

Le total des journées de détention étant de 519.434, la population moyenne ressort à 1.419.

La comparaison entre les nombres afférents aux deux années 1891 et 1892 accuse, par rapport à l'année précédente:

Augmentation de population de 424 hommes; et diminution de 37 unités pour le sexe féminin.

Suivant l'importance de leur effectif moyen en 1892, les maisons centrales et les pénitenciers se classent de la manière suivante:

===			
	EFFECTIF	POPULATION	PLACES
	MOYEN	MOYENNE	
	en 1892.	en 1891.	RÉELLES
•			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		1	
Clairvaux	1.185	1.205	1.700
Poissy	1.084	894	1.000
Fontevrault	$\boldsymbol{927}$	895	1.480
Beaulieu	744	855	850
Chiavari (pénitencier)	695	667	1.000
Loos	690	670	1.200
Gaillon	686	709	800
Melun	665	604	664
Nîmes	632	653	1.167
Riom	626	612	550
Rennes (femmes)	599	616	900
Landerneau	564	522	570
Thouars	561	607	650
Clermont (femmes)	535	522	745
Eysses	465	514	1.108
Embrun	340	331	600
Montpellier (femmes)	285	240	505
Albertville	265	250	500
Castelluccio (pénitencier)	223	205	500
XL STATE OF THE ST		`	-
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		•	

Le service de l'Algérie: Berrouaghia et Lambèse pour les hommes; Le Lazaret, pour les femmes, fera l'objet d'un chapitre spécial, in fine.

Répartition de la population suivant les juridictions et la pénalité (Tableau II).

Juridictions.

HOMMES ET FEMMES

Dans les établissements affectés aux hommes, on comptait au 31 décembre 1892 :

5.429	individus,	soit	51,82	p.	100	jugés	par	les	cour	s d'assises.	
4.388										correctionne	
661		_	6,30				-			militaires.	

Les nombres proportionnels ressortaient, en 1891, à :

51,06 p. 100 pour les cours d'assises; 41,99 — pour les tribunaux correctionnels; 6,95 — militaires.

Les 1.402 femmes détenues au 31 décembre 1892 se répartissent de la manière suivante sous le rapport de la juridiction :

Les proportions ressortaient en 1891:

Pénalités.

(Col. 6 à 40). — Sous le rapport de la nature des peines à subir, la population des établissements affectés aux deux sexes était ainsi répartie au 31 décembre 1892 :

		ном	IMES	FEMMES		
		1892.	1891.	1892.	1891.	
Condamné	s aux travaux forcés à la détention à la réclusion à l'emprison correct	7 137 3,391 6,943	7 141 3,349 6,557	514 " 188 700	53 7 3185 717	
	Totaux	10,478	10,054	1,402	1,439	

La plus forte augmentation porte sur les condamnés correctionnels qui, pour les hommes, est de 386 sur l'année précédente.

D'après la nature de la peine, les hommes étaient répartis:

Travaux forcés	0,07	p. 100
Détention	1,33	
Réclusion		
Emprisonnement	66, 25	
	100 »	

La population des femmes se décomposait en :

Travaux forcés	36,65	p. 100
Réclusion	13,40	
Emprisonnement	46,95	_
		
	100 ».	

Nature des crimes ou délits ayant motivé la condamnation.
(Tableau III.)

HOMMES ET FEMMES

Les crimes et délits qui ont motivé les condamnations présentent peu de variations au regard de l'année 1891.

_	1892		1891	
	NOMBRE	PRO - PORTION	NOMBRE	PRO- PORTION
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, incendie, pillage	3.272	31,22	3.261	32,44
2º Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute simple ou frauduleuse, escroquerie, vol simple, faux en écritures, suppression d'enfants, complicité d'attentat à la pudeur	4.259	40,64	3.942	39,22
3º Catégorie. — Mendicité, faux dans les passeports, vagabondage	229	2,18	242	2,41
4º Catégorie. — Adultère, bigamie, viol, coups et blessures, outrages à fonctionnaires	2.506	23,94	2.409	2 3,95
5° Catégorie. — Contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpations de fonctions, homicide par imprudence	212	2,02	200	1,98
Totaux	10.478	100 »	10.054	100 »

Le relevé qui suit présente la progression ou la diminution, d'une année sur l'autre, des délits les plus graves.

Vol simple	3.863	contre	2.663	en 1891
Vol qualifié	2.531		2.540	
Attentats à la pudeur	877		849	
Coups et blessures	582		534	
Escroquerie	507		502	
Outrages à fonctionnaires publics.	486		489	
Meurtre	383		383	
Abus de confiance	319		313	
Fausse monnaie	227		239	
Incendie	196	-	171	_

Certains autres délits ne sont représentés dans le total de l'effectif que par quelques unités variant de 1 à 3; tels les délits qualifiés atteintes à la liberté du travail — associations de malfaiteurs — dévastations de récoltes — supposition d'enfants.

En résumé: le nombre des condamnés pour vol simple présente une augmentation de 200 par rapport à l'année précédente.

Les attentats à la pudeur, les délits de coups et blessures, les crimes d'incendie et les abus de confiance sont également, en 1892, en plus grande proportion.

Les attentats contre la propriété figurent dans les résultats de l'année 1892 dans une proportion de 56.31 p.100 de l'effectif.

La proportion des condamnés pour attentats contre les personnes atteint, en 1892, 10.50 p.100. Celle des condamnés pour attentats aux mœurs — outrages à la pudeur — excitation à la débauche a été de 9.98 p.100.

En ce qui concerne les femmes, les proportions les plus fortes, dans la criminalité, correspondent aux infanticides, aux avortements, aux attentats à la pudeur.

Le groupement de ces catégories de délits donne, en 1892, une proportion de 31 p.100 de l'effectif. Ce rapport était de 28.40 p.100 l'année précédente.

Par contre, les condamnées pour attentats contre la propriété (vol simple — qualifié — escroquerie — recel) qui figuraient dans la statistique de 1891 pour 35 p.100 représentent, en 1892, 30 p.100 de l'effectif.

Répartition des détenus par département (Tableau IV).

La nomenclature des départements qui entrent pour les chiffres les plus élevés dans la population au 31 décembre 1892 est à peu près la même que celle qui avait été établie en 1891 : La Seine, la Seine-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, le Nord, le Rhône, l'Ille-et-Vilaine, la Marne et le Calvados se trouvent ici classés d'après leur contingent respectif.

Les modifications les plus importantes s'appliquent au département de la Seine qui, en 1892, a fourni 289 détenus de plus que l'année précédente.

Les condamnés provenant d'Ille-et-Vilaine, de la Marne et du Nord sont également et respectivement en majoration de 42-35 et 13 par rapport à l'année 1891.

Le Rhône compte 19 condamnés en moins, la Seine-Inférieure est également en diminution de 10.

Dans les établissements affectés aux femmes, les départements auxquels s'appliquent les nombres les plus élevés, sont : la Seine, le Calvados, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère et la Seine-Inférieure.

Outre les individus condamnés en France par les cours d'assises et les tribunaux correctionnels, les maisons centrales renfermaient au 31 décembre 1892, 75 hommes et 2 femmes condamnés hors du territoire métropolitain, savoir :

	HOMMES	FEMMES
Dans les colonies françaises et protectorats	57	2
En mer	3	»
Principauté de Monaco	10	»
Armées en campagne	5	»

En 1891, cette partie de l'effectif comprenait 20 hommes et 1 femme.

Condamnés de nationalité étrangère (Tableau V).

HOMMES

Le nombre des étrangers détenus a diminué en 1892.

De 954, au 31 décembre 1891, il était réduit à 943 au 31 décembre suivant.

La plus forte proportion, en ce qui concerne les hommes, s'applique principalement à la Belgique (194); à l'Allemagne (132 détenus).

Par rapport à l'ensemble de la population d'étrangers détenus, les condamnés à l'emprisonnement représentent une proportion de 66,80 p.100; les réclusionnaires : 30,76 p. 100 ; les condamnés à la détention : 2,44 p. 100.

FEMMES

Le nombre des détenues étrangères s'est élevé, en 1892, à 76. Il était de 86 l'année précédente.

Les nationalités qui en ont fourni le plus, sont :

l'Allemagne	20 contre	24 en 1891
la Belgique	18 —	23
Titalie	16 —	14 —
la Suisse	11 —	10 —

La proportion des condamnées à l'emprisonnement en regard de l'effectif total a été de 67 p. 100; celle des réclusionnaires de 17 p. 100; et celle des condamnées aux travaux forcés 16 p. 100.

Répartition de la population suivant l'âge (Tableau VI).

HOMMES ET FEMMES

Au 31 décembre 1892, les condamnés se répartissaient sous le rapport de l'âge, d'après les indications suivantes :

Rapport des groupes d'âge.	HOMMES	FEMMES
De 16 à 20 ans. — 20 à 25 — — 25 à 30 — — 30 à 40 — — 40 à 50 — — 50 à 60 — — 60 à 70 — 70 ans	1.138 2.124 2.323 2.682 1.373 547 242 49	75 214 257 370 293 158 31 4

Comparée à la statistique de l'année précédente la première série a augmenté de 118 pour les hommes. Elle a diminué de 2 pour les femmes.

La seconde série, de 20 à 25 ans, qui fournit généralement 20 p. 100 de l'effectif, compte cette année 90 hommes de plus qu'en 1891. Le nombre des femmes est inférieur de 5.

L'augmentation est de 59 hommes dans l'âge de 25 à 30 ans.

Le chiffre des condamnés de l'âge de 30 à 40 fournit invariablement la proportion la plus considérable. Toutefois, la statistique de 1892 accuse une augmentation extraordinaire parmi les condamnés de 40 à 50 ans. Le chiffre s'en est accru de 99.

Les autres groupes n'offrent pas de différences notables.

État civil (Tableau VII).

Les célibataires ou veufs sans enfants sont toujours en majorité. Ils ont fourni, en 1892, 269 condamnés de plus qu'en 1891, tandis que les femmes de la même condition d'état civil ont diminué de 19.

Les chiffres suivants représentent le nombre proportionnel des condamnés de chaque classification par rapport à la totalité de l'effectif:

		Hommes	Femmes
		0/0	0/0
Célibataires, veufs (sa divorcés.) ay	us enfants ant —	$\binom{64,93}{4,39}$ 69,32	$\begin{array}{c} 33,80 \\ 25,18 \end{array}\} 58,93$
Mariés av	ec enfants : ns —	$25,53 \atop 5,15$ 30,68	$\begin{array}{c} 30,53 \\ 10,49 \end{array} \left. \begin{array}{c} 41,02 \end{array} \right.$
	10	00 »	100 »

En 1891; les hommes condamnés non mariés représentaient 69.18 p.100 et les femmes 59.40 p.100 de l'effectif.

Les variations d'une année sur l'autre sont insignifiantes. Quoiqu'il en soit, plus des deux tiers des condamnés du sexe masculin et plus de la moitié des condamnées du sexe féminin vivent en dehors des liens du mariage.

Répartition suivant la religion (Tableau VIII).

On comptait au 31 décembre 1892, sur un effectif de 10.478 hommes et 1.402 femmes:

	HOMMES	FEMMES
Catholiques	9.189	1.379
Protestants	288	19
Mahométants	924	»
Israélites	· 4 9	4
Détenus hommes avaient déclaré n'appartenir à aucun culte.	28	»

Profession antérieure (Tableau IX).

HOMMES ET FEMMES

L'effectif, au 31 décembre 1892, était réparti, sous le rapport professionnel, en douze groupes ainsi composés :

	HOMMES		FE)	ames
4 1	NOMBRE	PRO- PORTION	NOMBRE	PRO- PORTION
		0/0		0/0
Propriétaires rentiers	65	0,62	14	0,99
Professions libérales	277	, , ,	20	1
Employés de banque et de commerce	531		5	
Commerçants fabricants	366		61	
Professions alimentaires	369		12	
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	915		172	, , ,
Industries du bâtiment et du mobilier	1.792		7	0,49
Professions agricoles, journaliers, domes-				Í '
tiques	5.022	47,94	896	63,17
Professions nomades	439		67	4,77
Militaires et marins	230	2,29))	'n
Vagabonds, mendiants	99	0,94	67	4,77
Sans profession ni métier	362	3,45	81	$5,\!66$
-				
Totaux	10.478	100 »	1.402	100 »

Certains de ces nombres offrent, avec les résultats consignés dans la statistique de 1891, des différences sensibles sur plusieurs points.

Ainsi les individus dont les travaux se rapportent au sol (professions agricoles, journaliers, domestiques de ferme) qui n'étaient comptés que pour 4.912, figurent aujourd'hui pour 5.022.

Ceux dont les industries se rattachent aux travaux de bâtiment sont également en progression, (1.792 condamnés au lieu de 1.617).

Augmentation également en ce qui concerne les commerçants, (366 au lieu de 327 en 1891.)

Le nombre des condamnés appartenant aux groupes des professions libérales et des employés de banque a diminué en 1892.

En ce qui concerne les femmes, l'augmentation, en nombre et en rapport, des résultats de l'année 1892 sur ceux de l'année 1891 provient du groupe de l'industrie du mobilier.

On observe des diminutions sensibles dans tous les autres groupes.

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Les détenus pourvus d'antécédents judiciaires étaient, au 31 décembre 1892, au nombre de 7.877, savoir:

Hommes	7.270
Femmes	607

Sur ce nombre:

864 détenus se trouvaient sous le coup des dispositions de la loi sur la relégation (794 hommes et 70 femmes).

Le nombre proportionnel des récidivistes existant dans chacune des quatre catégories pénales de l'effectif au 31 décembre est représenté par les chiffres suivants :

Ī	ном	MES	ES FEM	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0,'0
Travaux forçés	5	0,07	126	20,76
Détention	128	1,76	»	»
Réclusionnaires	583	8,02	60	9,88
Correctionnels	6.554	90,15	421	69,36
Totaux	7.270	100 »	607	100 »

Il ressort de l'examen du tableau X que le total des récidivistes de toutes catégories, rapproché de l'effectif de la population au 31 décembre 1892, est de 69,38 p. 100 pour les hommes, et 43,29 p. 100 pour les femmes.

La proportion des détenus sans antécédents judiciaires serait de 30,62 p. 100 pour les hommes et 56,71 p. 100 pour les femmes.

L'examen de ce même tableau fait ressortir que 36,75 p. 100, c'est-à-dire le tiers de la population masculine, sans être encore en état de récidive légale, aurait subi des condamnations antérieures.

Pour les femmes, on trouve, à ce point de vue, une proportion de 29,03 p. 100.

Le nombre des condamnés devant être soumis à l'interdiction de séjour après libération est de 2.178 soit 20,78 p. 100 pour les hommes, et de 180 soit 12,84 p. 100 pour les femmes.

Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 1891 (31,66 p. 100 pour les hommes et 28,79 p. 100 pour les femmes).

Parts attribuées aux condamnés sur le produit du travail (Tableau XI).

Dans les établissements affectés aux hommes, sur les 10.478 condamnés présents au 31 décembre 1892,

147 re	ecevaie	ıt	1 d	izième du	produit de leur	travail
235			2 d	izièmes	-	
875			3			
3.793			4			•
5.309			5			
27			6			
42		plus de	6			

Des 1.402 femmes.

17	recevaient		1	dizième di	ı produit de leur tra	vail
37			$\bar{2}$	dizièmes	—	
431			3	_		
321	-		4	_	·	
568			5		-	
28	—	plus de	6		-	

État de l'instruction (Tableau XII).

Le tableau XII permet de constater l'état de l'instruction des détenus au moment de l'entrée.

L'effectif, au 31 décembre 1892, était composé de la manière suivante:

	ном	IMES	FEM	MES
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
T11 /		0/0		0/0
Illettrés	$\begin{array}{c} 2.136 \\ 1.388 \end{array}$	$\begin{bmatrix} 20,38 \\ 13,24 \end{bmatrix}$	474	33,80
Sachant lire et écrire	2.965	28, 29	349 431	$24,89 \ 30,60$
Sachant lire, écrire et calculer Possédant l'instruction primaire	2.989	28, 30	101	7,34
complète	663	6,33	37	2,.64
à l'instruction primaire	337	3,46	10	0, 73
Totaux	10.478	100 »	1.402	100 »

La proportion des hommes illettrés ou sachant seulement lire est plus forte en 1892 qu'en 1891 où elle n'était que de 20,05 p. 100 pour la première catégorie; et 12,79 p. 100 pour la seconde.

Les autres catégories donnaient respectivement: 31,14; 26,52; 6,57; et 2,93 p. 100.

Pour les femmes, on remarque, en 1892, diminution dans le chiffre proportionnel:

De celles qui savaient lire et écrire		0/0 30,60 d	ontre	0/0 33,29 e	n 1891
De celles qui possédaient une instr supérieure à l'instruction primair	0,85	_	2,54		
Augmentation sur les autres ca	tégori	ies, sav	voir:	٠	
Sachant lire	24,89	р. 100 е	ontre	22,44 en	1891
Possédant l'instruction primaire complète	2,64			2,06	

Résultats de l'enseignement (Tableau XIII).

HOMMES ET FEMMES

Le nombre des individus ayant fréquenté l'école a été de 4.442 hommes et 578 femmes; soit par rapport à la population moyenne: 43 p. 100 pour les premiers, et 40,75 p. 100 pour les secondes.

Parmi les 4.442 hommes et les 578 femmes qui ont fréquenté l'école, on comptait au début de l'année scolaire:

	HOMMES	FEMMES
	0/0	0/0
IllettrésSachant lire	14,70 $14,79$	17,82 22,83
Sachant lire et écrire	28, »	40,83
ment de l'instruction primaire		18,52

Si l'on considère isolément le groupe des individus illettrés ou sachant seulement lire, on observe que ceux-ci avaient, au 31 décembre 1892, profité de l'enseignement dans des conditions satisfaisantes.

En effet, la proportion de 14,70 p. 100 de détenus illettrés n'est plus, à la fin de l'année, que de 5,52 p. 100.

Les individus sachant seulement lire se comptaient, au début de l'année scolaire, dans la proportion de 14,79 p. 100. Ceux d'entr'eux qui n'avaient fait aucun progrès à la fin de l'année ne figurent que dans la minime proportion de 2,65 p. 100.

Des leçons de dessin ont été données à 16 détenus à Melun.

71 détenus à Beaulieu; 21 à Embrun; 114 à Gaillon; 44 à Melun; 22 à Riom ont suivi des cours de musique.

Le fonds des bibliothèques se composait en 1891 de 29.325 volumes. Il était à la fin de 1892 de 29.400.

Il a été pourvu à 262.049 mises en lecture; soit 5.039 par semaine. C'est une proportion, par rapport à l'effectif moyen, de 48,67 p. 100.

La proportion n'était que de 41,13 p. 100 l'année précédente. Les mises en lecture des livres composant les bibliothèques des établissements affectés aux femmes forment un total de 10.221 contre 9.760 en 1891.

Grâces, commutations, libérations conditionnelles, récompenses (Tableau XIV).

Des mesures de clémence ont été prises en faveur de 1.125 hommes. C'est, par rapport au total des individus détenus pendant l'année 1892 dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, une proportion de 10,73 p. 100 inférieure de 1,57 p. 100 à celle de l'année précédente.

Ces mesures de clémence se répartissent ainsi qu'il suit:

Remise du : Commutation	restant de la peineons de la réclusion en empri-	117	contr	e 175	en	1891
sonnemer	nt	17	_	16		
. (de moins de 1 an	250		301		
Réduction.	de 1 à 3 ans	104		81		
	de plus de 3 et moins de 5 ans.	17	_	18		
(de 5 ans et plus	8	_	13		
Libération	conditionnelle	587		606		
Remise de l	a relégation à titre spécial	5		26		
Remise de l	interdiction de séjour	1	_	1		

Ces décisions gracieuses avaient été provoquées :

Par des propositions de l'administration	1.031 soit	91.65 p.	100
Par des recours des condamnés ou de		, ,	
leurs familles	94 —	8.35	

A titre de récompense, 682 individus ont obtenu une augmentation de 1 dixième en sus de la quotité du produit du travail à laquelle leur donnait droit leur catégorie pénale. Il n'y en avait eu que 664 en 1891.

Enfin, 21 détenus de la maison centrale d'Eysses ont obtenu l'autorisation permanente de transporter, au pécule disponible, une partie des sommes revenant mensuellement au pécule réservé.

Le nombre des femmes qui ont été l'objet de mesures de clémence a été de 234; soit une proportion de 16,69 p. 100.

Elle était de 16,40 p. 100 en 1891.

133 ont été proposées d'office par l'administration; soit 56,84 p.100.

101 ont été l'objet de recours en grâce, soit 43,16 p, 100. Le chiffre de 234 ci-dessus comprend :

Remise entière du restant de la peine	10 (contre	7 e	n 1891
des travaux forcés à perpétuité				
en travaux forcés à temps	4	_	4	
des travaux forcés en réclusion	>>		1	_
Commutation. \(\) — — en emprison-				
nement	13		9	
de la réclusion en emprisonne-				
\ ment	>>		4	
$ \begin{array}{c} \text{R\'eduction} \ \dots \end{array} \left\{ \begin{array}{c} \text{de moins de 1 an } \dots & \dots \\ \text{de 1 an \`a 3 ans } \dots & \dots \\ \text{de plus de 3 ans et moins de} \\ \text{5 ans.} \dots & \dots \\ \text{de 5 ans et plus} \dots & \dots \end{array} \right. $	24	_	28	
\setminus de 1 an à 3 ans	40		41	
Réduction de plus de 3 aus et moins de				
5 ans	2		>>	_
$($ de 5 ans et plus \dots	1		>>	_
Libération conditionnelle	139		14 0	
Remise de la (accessoirement	2		1	
relégation { par mesure spéciale	1	_	2	
Remise de l'interdiction de séjour	>>	_	>>	_

Le nombre des femmes à qui des dixièmes supplémentaires ont été accordés s'est élevé à 23 en 1892 au lieu de 35 en 1891.

État disciplinaire (Tableau XV).

Il a été prononcé en 1892, par les tribunaux ordinaires, pour crimes et délits commis pendant la détention dans les établissements affectés aux hommes, 13 condamnations, dont 1 à la peine de mort, 1 aux travaux forcés, 2 à la réclusion et 9 à l'emprisonnement :

	MORT	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISON- NEMENT
Tentative d'assassinat sur co-détenu (Albertville)	» 1	1 "	» »	» »
(le coupable a été exécuté à Caen.) Coups et blessures à gardien (Eysses) Coups et blessures à co-détenus (Fonte-	»	»	»	3
vrault) Vol qualifié, tentative d'assassinat contre gardien, évasion (Landerneau)	» »	» »	1	2 »
Coups et blessures à co-détenu, contre- maître et gardien (Melun)	» »	»	» »	3 2 1
Vol avec effraction (Chiavari)	»	»	1	»

En 1891, 15 détenus avaient été frappés:

2 de la peine des travaux forcés et 13 de celle de l'emprisonnement.

De même que l'année précédente, aucune femme n'a été déférée aux tribunaux.

En ce qui concerne les infractions passibles seulement de peines disciplinaires, la comparaison entre les deux années fait ressortir les résultats suivants:

	18	1891			
	NOMBRE	PROPORTION	PROPORTION		
Larcins. Voies de fait. Rébellion, mutinerie. Actes d'immoralité. Infractions au silence. Refus de travail Paresse, négligence dans le travail. Usage du tabac. Jeux, trafics, objets prohibés. Infractions diverses.	397 23.833 1.095 6.225 1.934	0,89 3,23 4,38 0,73 44 » 2,02 11,51 3,58 5,66 24 »	0,83 2,85 5,34 0,79 45,20 2,14 8,20 5,82 6,71 22,12		
Totaux	54.068	100 »	100 »		

Il ressort de ces données que la proportion des infractions qualifiées paresse et négligence dans le travail est plus élevée en 1892 que l'année précédente.

Les diminutions constatées d'une année sur l'autre pour les autres catégories présentent peu d'importance.

12.159 détenus ont été punis ou réprimandés:

Une	fois				 	 			 							3.419
\mathbf{Deux}					 	 		 		 		 				2.349
Trois	_				 	 		 					 			1.865
Quatr	e fois	s et	p	lus	 		 			 		 				4.526

Il n'avait été infligé que 10.882 punitions avec réprimandes en 1891.

Le nombre des journées de cellule par prévention, punition et consignation qui s'était élevé en 1891 à 92.298 n'a été, en 1892, que de 86.052.

On relève dans les maisons centrales 10.251 journées de séquestration et 18.937 journées d'isolement et d'observation.

Les nombres étaient respectivement de 9.661 et 15.579 en 1891.

Il a été infligé 41.639 journées de salle de discipline. Cette punition a donc été appliquée dans une proportion de 1,09 p. 100 par rapport au chiffre des journées de détention.

Il en avait été prononcé 43.362 en 1891.

Le total des journées de privations alimentaires (retranchement de tout ou partie des vivres autres que le pain, interdiction d'acheter des vivres supplémentaires) a été de 70.896; soit 1,87 p. 100. par rapport au chiffre des journées de détention.

Pendant l'année 1892, on a constaté 13 évasions : 2 à Landerneau; 1 à Thouars ; 9 à Castelluccio ; 1 à Chiavari. Aucun des individus n'avait été repris au 31 décembre.

Dans les maisons centrales affectées aux femmes, le nombre des infractions signalées a été de 2.541 contre 2.318 en 1891.

Ces 2.541 infractions ont donné lieu à un nombre égal de punitions.

Le nombre des femmes punies ou réprimandées:

$\mathbf{U}\mathbf{n}\mathbf{e}$	fois a été	de	225	contre	239	en 1891
Deux			147		111	_
Trois	- , -		89		93	
Quatr	e fois et pl	us a été de	249		210	_

Le rapport entre le chiffre des détenues punies et le total de l'effectif au 31 décembre 1892 et des entrées de l'année ressort à . 34,61 p. 100.

La proportion était de 30 p. 100 en 1891.

Il y a eu 6.123 journées de prévention, punition ou consignation; soit 1,17 p. 100 de journées de détention. L'année précédente on avait compté 5.281 journées de cellule.

Les journées de privations alimentaires s'élèvent au total de 3.479; soit 0,67 p. 100 journées de détention contre 2.914 journées de privations alimentaires en 1891.

La mesure de l'observation ou celle de l'isolement est représentée par 2.835 journées, contre 2.286 en 1891.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

HOMMES

Les infirmeries des établissements affectés aux hommes renfermaient :

A la fin de l'année 1891	391	individus	
Le nombre des malades admis a été de	5.557	_	,
Ensemble	5.948	-	
Il est sorti:			
Guéris 5.149 Transféres ailleurs 26 Libérés 70 Décédés 334	5.579	—	

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 150.330.

Il restait le 31 décembre 1892............................... 369 individus

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison entre l'état sanitaire des années 1891 et 1892.

Proportion des journées d'infirmerie	1892	189t
aux journées de détention	3,967 p. 100	4,048 p. 100
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie	95 ± 900	04: 404
Proportion des décès au total des	25 j.280	24 j. 494
maladies	5,645 p. 100	5,193 p. 100
Proportion des décès à la popula-	9.00#	0.000
tion moyenne	3,227 —	3,090 —

FEMMES

Les infirmeries des établissements affectés aux femmes renfermaient au 31 décembre 1891 :

Malades Admis pendant l'année 1892.	$\begin{array}{c} 83 \\ 971 \end{array}$
Ensemble	1.054

Il est sorti:

Guéries 884 Par transfèrements 9 Par libération 27 Décédées 51	971
Le nombre des malades était au 31 décembre 1892 de.	83

Le total des journées d'infirmerie a été de 28.775.

La proportion du nombre quotidien des entrées à l'infirmerie à la population moyenne ressort à 0.020 p.100.

Celle des journées d'infirmerie aux journées de détention à 5.537 p. 100 contre 5. 217 en 1891.

La durée moyenne du séjour à l'infirmerie a été de 27 jours 300 contre 28 jours 178 en 1891.

La mortalité est montée de 3. 933 p. 100 en 1891, à 4. 838 p.100 en 1892, par rapport au total des entrées.

Elle a atteint, par rapport au chiffre moyen de la population détenue, 3.595 p. 100 au lieu de 2.659 en 1891.

Les maladies qui, en 1892, ont sévi le plus dans les maisons centrales d'hommes ont été:

Les maladies des bronches et du larynx, 12,94 p. 100 des admissions; les embarras gastriques (9,48 p. 100)., les abcès, furoncles, ulcères, 7 p. 100; et l'anémie 5,41 p. 100.

Chez les femmes, c'est l'anémie et la débilité organique qui a motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie, 13, 59 p. 100.

Viennent ensuite:

Les gastrites et les entérites, 9,89 p. 100 ; les maladies des bronches et du larynx, 8.86 p. 100 ; les érysipèles, 7,20 p. 100.

Les affections qui ont causé le plus grand nombre de décès sont, pour les hommes :

La phtisie pulmonaire, 39,22 p. 100; les pneumonies, 12,58 p. 100; les maladies du cerveau et de la moëlle, 8 p. 100; et les affections du cœur et du pericarde, 6,29 p. 100.

A considérer l'ensemble des décès de l'année (334) par rapport à la population moyenne (10.353), on constate une proportion de 3,22 p. 100.

Ce chiffre diffère peu de celui qui avait été constaté en 1891.

C'est également la phtisie qui a causé le plus grand nombre de décès chez les femmes : 14, soit 27,45 p.100 par rapport au total des décès ; puis les maladies des bronches et l'anémie 11,76.

Par rapport à l'ensemble de la population détenue, le chiffre des décès dans les établissements affectés aux femmes a été de 3,64 p. 100.

La moyenne générale avait été de 2, 65 p. 100 en 1891.

Sur l'ensemble des détenues décédées: 4 p. 100 avaient apporté le germe de la maladie; 49 p. 100 étaient d'une constitution faible; 47 p. 100 jouissaient d'une bonne santé au moment de leur entrée en prison.

Les proportions relatives au classement des détenus des deux sexes admis aux infirmeries ou décédés, d'après l'âge, la saison et la durée de la captivité présentent peu de variations d'une année sur l'autre.

La statistique de l'aliénation mentale et de l'épilepsie n'offre pas de différences notables sur les chiffres relatifs à l'année précédente.

Au 31 décembre 1892, 20 hommes et 5 femmes reconnus aliénés ou placés en observation, attendaient qu'il fût statué sur leur envoi au quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon.

Cette annexe comptait:

Au 31 décembre 1891	61 aliénés et 21 épileptiques
Le contingent s'est accru en 1892 de.	27 — 8 —
${f Ensemble}\ldots$	88 — 29 —
Le nombre des sorties s'est élevé à	30 aliénés et 11 épileptiques
Il restait au 31 décembre 1892	58 — 18 —

Les malades en traitement au quartier spécial de la maison centrale de Gaillon se répartissent ainsi: MAISON CENTRALE DE GAILLON (Quartier spécial).

OBSERVATIONS

2 1	1017	OBSEBAY						Į.
	.	suld to sus 00 ob	4888884888	ы . v ч	2		1	
SS SS	L'AGE	de 50 à 60 aus.	* * * + * * 64 * 60 *	9 8 8	9		22.789 7.938	30.727
qν		sas 03 s 04 9b	တ္ သက္ သ မ က လ လ လ န န	, 3 2 3 3 3 4 3 4	23		22	, E
<u>'</u>	SUIVANT	de 30 à 40 ans.	0490044××4	34	43		: :	:
M	s	de 20 à 30 ans.	► 20 70 44 47 2 2 2	26 17	44			
DES		Travaux S C C C C C C C C C C C C C C C C C C	* * * * * * * * *		_ ^			:
Z	ENAL	Market T	4 8 8 8 8 8 8 8	4 %%	-		s	Total.
	onig.	Détention.	******	2 2 2			és ptiqu	-
ARTITIO	CATÉGORIE PÉNALE	Travaux forces commués en réclusion.	48888888	-	1		Aliénés Epileptiques	
ĖPAB	1	Travaux forcés.	884884488	ω	σ -	Z		
R É	SUIVANT	Réclusion.	0474007271	41 17	20	10	ئە تە:	
	S	Emprisonne- / ment.	Q 33 00 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	37	617	Ħ	lèven	
.20	681 8	nal décembr	14 3 11 11 5 5 6 12 8 8	58 18 8 *	16	LA	2 s'd	
	[IATOT	೦೮ರಿಸ್ ೮೮೮ ೮೮	8 14	42	T U	189	
	_	D É C É D É S	2220122222	64 8 8	67	PI	anné	
TIS		s a u v v a	8 8 8 8 8 8 8 8	2 2 2		C A	our 1'	
SORT	BÉRÉS	Remis) leur famille.	4 * * * * * * * * * *	20 m %	∞	增	iés po	
1	1188	Places an eas		17 4 8	72	A	'alién	
	tu9	earstrant ans un établissem pénitentiaire,	p	6 4	11		ier d	
		DES MVIV	23 6 6 17 8 17 8 17 8	88 29 1	118		quari	
1-		TOTAL		L 8 E	1	·	qn	
	SIK(na sacrana pendant l'année	48448888	8 8	36	.	tion	
	1681 S	nal décembre au 31 décembre	10 12 22 22 24 24 24 24 24 24 24 24 24 24 24	27 %	82	.	léten	
	7. A. 7.	de L'Alaénation mentale	Manie Mélancolio Délires partiels Folie alcoolique Paralysie générale alcoolique. Bénic épileptique Démence simple. Démence sénilo. Démence paralytique Non aliéné.	Totaux	Totaux généraux		Les journées de détention du quartier d'aliènés pour l'année 1892 s'élèvent à.	

Le total des journées de présence étant de 30.727, la population moyenne ressort à 84 contre 78 en 1891.

Travail (Tableaux XXIV à XXVI).

Quatre tableaux contiennent le dénombrement des détenus dans les maisons centrales et les pénitenciers d'après la quotité de leurs parts dans le gain journalier, la nomenclature des industries exploitées, l'importance numérique des produits, la répartition qui en est faite entre l'État, les entrepreneurs et les condamnés et l'emploi que font ceux-ci de leurs salaires.

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 2.727.593 dans les maisons centrales d'hommes et les pénitenciers agricoles.

C'est un total supérieur de 35.474 à celui de 1891.

La moyenne des détenus occupés ressort, par rapport à l'effectif général, à 8.826 travailleurs, soit 84,22 p. 100.

Le nombre proportionnel des travailleurs était, en 1891, de 84,63 p. 100.

Dans les établissements affectés aux femmes, les journées de travail forment un total de 371.371 contre 370.138 en 1891.

La moyenne des détenues ayant travaillé pendant l'année représente 85,80 p. 100 de l'effectif. Cette moyenne était de 93,46 p. 100 en 1891.

Les produits de la main-d'œuvre s'élèvent:

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
En 1891, à En 1892, à	fr. c. 3.043.764 75 2.758.662 58	fr. c. 343.166 20 327.503 17	
Différence en moins pour l'année 1892	285.102 17	15.663 03	300.765 20
Le gain moyen qui	s'élevait, en 1	891:	**
Dans les maisons cent Et dans les pénitencie	rales, par journé ers à	e de travail, à	fr. c. 1 16 96 0 54 97
ressort, en 1892:			
Dans les maisons cent Dans les pénitenciers	rales, par journée	de travail, à	fr. c. 1 11 05 0 54 45
La moyenne génér détention, ressort pou	ale du produ r les hommes :	it du travai :	l, par journée de
Dans les maisons cent Dans les pénitenciers	rales à	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	fr. c. 0 79 59 0 41 05

Cette moyenne était en 1891 :

	1f. C.
Pour la première catégorie de	0.84 29
E t dans les pénitenciers de	0 41 55

Dans les établissements affectés aux femmes la moyenne, par journée de travail, ressort à 0 fr. 89 c., 73 contre 0 fr. 92 c., 71 en 1891.

Si l'on considère les établissements d'après le nombre des journées de travail, et l'importance du produit net du salaire, on remarque que les rendements les plus élevés ont été obtenus à Poissy — Clairvaux — Fontevrault — Loos — Gaillon — Chiavari — Beaulieu — Melun — Nîmes — Riom — Thouars.

Au point de vue de l'importance du gain moyen, par journée de ravail, les établissements se classent comme il suit :

Melun—Riom — Nîmes — Poissy — Clairvaux — Loos et Gaillon Le total des produits du travail montant en numéraire, dans les établissements affectés aux deux sexes à 3.144.500 fr., 06 a été réparti ainsi :

	номмеѕ	FEMMES
	fr. c.	fr. c.
Pécule disponible	739.344 98	71.808 60
— réservé Portion concédée aux entrepre-	609.200 89	66.028 88
neurs	748.202 75	173.394 05
Portion acquise au Trésor	714.532 98	21.986 93
Totaux	2.811.281 60	333.218 46
Ensemble	3.144.5	600 06

La moyenne du pécule a été par journée de détention :

Dans les maisons centrales de France, de	п. О	е. 37	25
Dans les pénitenciers agricoles.			
Dans les maisons centrales de femmes			
Dans les maisons centrales de lemmes	U	⊿υ	บบ

Dépenses des Condamnés (Tableau XXIX).

HOMMES

Dans les établissements affectés aux hommes, les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule disponible, se sont élevées, en 1892, à la somme de 763.498 fr.07 contre 791.725 fr. 81 en 1891.

Dépenses personnelles:	1892		contre	1891	
	fr.	c.		fr.	c.
Pain	45.262	51	37	7.474	88
Autres aliments	546.979	31	576	6.943	4 3
Effets d'habillement et menus usten-	84.609	30	90	0.850	94
Dépenses accidentelles, port de let- tres, actes	29.926	28	2	9.368	96
Secours aux familles	51.895	58	5	5.769	2 9
Restitutions	1.405	74		869	84
Dépenses exceptionnelles	3.430	35		448	47
Total	763.498	07	79	1.725	.81

La moyenne des dépenses personnelles a été, par journée de détention, de 0 fr. 18,66 contre 0 fr. 19,75 en 1891.

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement aux hommes pour une valeur totale de 41.978 fr. 94 ou 0 fr. 01,10 par journée de détention.

FEMMES

Les dépenses effectuées par les femmes sur leur pécule forment, en 1892, un total de 77.232 fr. 24 contre 81.143 fr. 21 de dépenses en 1891.

Par journée de détention, la moyenne des dépenses personnelles ressort à 0 fr. 13,89 contre 0 fr.14,21 en 1891.

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement aux femmes pour 2.350 francs ou 0 fr. 00,45 par journée.

Renseignements sur les individus libérés. (Tableaux XXX et XXXI.)

Il a été mis en liberté pendant l'année 1892, 3.735 hommes et 497 femmes.

176 hommes ou 4,71 p. 100 et 10 femmes ou 2 p. 100 avaient obtenu leur grâce .

La proportion des libérés conditionnellement s'est élevée à 14,76 p. 100 pour les hommes, contre 15,26 en 1891, et à 28,18 0/0 pour les femmes, contre 26,60 p. 100 en 1891.

Sous le rapport de la durée de la détention, de l'âge, de la conduite en prison, des antécédents judiciaires, de leur destination, de leurs moyens d'existence et de l'instruction, les libérés des deux sexes se répartissent dans les proportions ci-après :

Temps passé 1 an et moins 24,18 11,27	· -		
Temps pass Plus de 1 an à 2 ans 39,44 53,32		номмеѕ	FEMMES
Temps pass Plus de 1 an à 2 ans 30,44 53,32 dans les mai- 2 - 3 - 11,46 14,22		0/0	0/0
Conduite	Temps passé Plus de 1 an à 2 ans	24,18 39,44 11,46 7,58 11,97	11,27 53,32 14,29 9,92 7,65
Destination des Étrangers expulsés 10,44 4,43 libérés 1 Incorporés dans l'armée 5,94 >	Conduite Médiocre	$24,74 \\ 12,20$	$26,36 \\ 7,05$
Malades ou infirmes dirigés sur des établissements hospitaliers	RécidivistesSoumis à l'interdiction de séjour		
Diriges sur leur ancien domicile sur leur demande. 29,13 46,08 Dirigés sur une Sur leur demande. 52,31 48,09 autre localité. Par ordre. 2,09 1 >> Paraissant avoir des ressources personnelles. 5,14 2,41 En état de tra- Ayant du travail assuré. 27,49 61,17 vailler. N'ayant pas de travail assuré 49,08 29,93 Hors d'état de travailler. 1,69 1 >> Remis à société de patronage. 0,57 0,60 Expulsés incorporés malades. 16,03 4,84 De 16 à 20 ans. 7,42 4,22 4,22	libérés (Incorporés dans l'armée	5,94	»
En état de fra- Ayant du travail assuré. $27,49$ 61,17 vailler. N'ayant pas de travail assuré. $49,08$ 29,93 Hors d'état de travailler. $1,69$ 1 » Remis à société de patronage. $0,57$ 0,60 Expulsés incorporés malades. $16,03$ 4,84 -25 21,28 17,50 -25 à 30 -25 25,64 20,22 -30 à 40 -25 24,79 24,14 -40 à 50 -25 24,79 24,14 -40 à 50 -25 26,49 15,49 -60 à 70 -25 1,49 1,60	Diriges sur leur ancien domicile sur leur demande Dirigés sur une Sur leur demande	$29,13 \\ 52,31$	46,08 48,09
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	En état de tra-(Ayant du travail assuré	27,49 49,08 1,69 0,57	61,17 29,93 1 » 0,60
	Age Plus de 20 à 25 ans - 25 à 30 - 30 à 40 - 40 à 50 - 50 à 60	21,28 25,64 24,79 12,49 6,49	17,50 20,22 24,14 16,69 15,49

Les indications fournies par les tableaux ci-dessus font ressortir, au regard de l'année 1891, les comparaisons ci-après :

Le nombre des individus pourvus d'antécédents judiciaires fournit, en 1892, chez les hommes une proportion plus forte qu'en 1891.

Le rapport est moins élevé, pour les femmes, que l'année précédente.

La proportion des individus des deux sexes soumis à l'interdiction de séjour est moins élevée en 1892 qu'en 1891.

Les chiffres indiquant le classement des détenus suivant la destination qu'ils ont reçue à leur sortie varient peu d'une année à l'autre.

On remarque toutefois sur la proportion des femmes dirigées sur leur ancien domicile sur leur demande, une diminution sensible: 46.08 p. 100 en 1892 contre 51.20 p. 100 en 1891. — Par contre, augmentation, en 1892, dans la proportion des femmes dirigées, sur leur demande, sur une nouvelle localité (48.09 p. 100 au lieu de 43.80 en 1891).

On constate qu'en 1892 les détenus du sexe masculin disposant de ressources personnelles étaient en plus forte proportion (5.14 p. 100 au lieu de 3. 86 p. 100 en 1891).

Chez les femmes, c'est l'inverse: 2.41 p. 100 en 1892 au lieu de 4.40 p. 100 en 1891, disposaient de ressources personnelles.

Les femmes n'ayant pas de travail assuré à leur sortie de prison étaient en plus grande proportion en 1892 qu'en 1891 (29.98 p. 100 contre 25.60 p. 100.

En 1891, 65.29 p. 100 des libérés avaient reçu un solde de pécule variant de 20 francs à plus de 100 francs.

En 1892, 67 p. 100 ont bénéficié d'un solde de pécule de même équivalence.

 $64.98\,\mathrm{p}.\,100\,\mathrm{des}$ libérées ont reçu un solde de pécule variant également de 20 à $100\,\mathrm{franes}.$

En 1891, $60.40~\mathrm{p}.~100$ seulement avaient bénéficié de ces dispositions.

Les indications suivantes permettent d'apprécier les résultats de l'enseignement scolaire donné pendant la détention.

Les 3.755 libérés et les 497 femmes mises en liberté se répartissent ainsi au point de vue de l'instruction, à leur sortie:

		HOMMES	FEMMES
		0/0	0/0
	/ Ayant appris à lire	6,69	9,06
	et à écrire	7,30	7,63
	à écrire et		
Illettrés	calculer	6,74	2,61
1	Ayant acquis l'instruction pri-		·
	maire	0,46	>>
1	Demeurés illettrés	9,71	19.83
/	Ayant appris à écrire	7,25	3,22
	et cal-		
Sachant lire	culer	9,70	2, »
Sachant IIIe	Ayant acquis l'instruction		
	primaire complète	0,61))
(N'ayant pas fait de progrès	4,36	2,81
ĺ	Ayant appris à calculer	11,13	15,83
Sachant lire et écrire	Ayant acquis l'instruction	ļ	
	primaire complète	2,17	3,62
(N'ayant pas fait de progrès	8,75	23,94
Sachant lire, écrire	Ayant acquis l'instruction		
et calculer.	primaire complète	3,46	8,25
(N'ayant pas fait de progrès	15,18))
Possédaut une	Ayant fait des progrès	1,45	0,20
instruction supérieure.	N'ayant pas fait de progrès	3,69	1, »
- '	<u> </u>	<u></u>	

Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre 1892, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos et de maladie (Tableaux XXXII et XXXIII).

Ces tableaux résument et complètent les renseignements contenus dans les précédents.

JOURNÉES DE DÉTENTION							
	NOMBRE EN 1892 PROPORTION 0/0				0		
			Hom	mes.	Fem	mes.	
	Hommes. Fe	Femmes.	1892	1891	1892	1891	
Travail en commun. — à l'isolement. Journées de chómage faute de travail par refus de travail vail Infirmes, vieillards, libérés Journées (jours fériés de prescription médicale repos. (réparations à l'outillage Journées de maladie. Journées (à l'isolement sans travail de cellule. / pa. punion disciplinaire Journées de salle de discipline	15.863 144.766 467.505 44.484 12.639 137.430 27.274	1.337 8.452	72 % 0.21 1,95 0,42 3,81 12,34 1,19 0.44 3,63 0.72 2.17 1.02	72,07 0,29 1,52 0,45 3,67 12,32 1,16 0,44 4,05 0,62 1,46	3,83 14,48 1,23 0,56 5,52 1,15	0,29 2,44 »	
Totaux	3.783.852	519.431	100 »	100 »	100 »	100 »	

(Tableau XIII.)

=	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1891								
	NOMBRE	en 1892	1	PROPORTION 0/0					
			llom	mes.	Fem	mes.			
	Hommes Femmes		1892	1891	1892	1891			
Travail en commun — à l'isolement. Chómage faute de travail. — par refus de travail. Journées (infirmes et libérés. de prescription inédicale. repos. (réparations à l'outillage. Journées de maladie. Journées (à l'isolement sans travail. de cellule.) par punition disciplinaire. Salle de discipline.	9.006 23 92 64 352 160 52 369 51 210 89	1.190 5 24 3 50 24 12 83 3 11	85,94 0,22 0,87 0,61 3,36 1,52 0,48 3,52 0,49 2, »	82.15 0,33 4,50 0,73 3,17 1.11 0,17 3,89 0,46 2,40 0,79	84,87 0,35 1,71 3,51 1,71 0,85 5,92 1,08	82. » 0,33 3,30 5,35 2,07 0,47 6,15 0,35			
Totaux	10.478	1.402	100 »	100 »	100 »	100 »			

ALGÉRIE

HOMMES ET FEMMES

Mouvement général de la population (Tableau I).

La population des établissements de Berrouaghia et de Lambèze était :

Au 31 décembre 1891, de Le nombre des entrées, pendant l'année 1892, s'est élevé à	1.435
Eusemble	
Celui des sorties à	
Il restait au 31 décembre 1892	1 552

Le total des journées de détention est de 554.534, soit une population moyenne de 1.516 contre 1.469 l'année précédente.

Le nombre des femmes détenues à la maison centrale du Lazaret était:

Au 31 décembre 1891 de	42
Il est entré, dans cet établissement, pen lant l'année 1892	17
Ensemble	59
Il est sorți	15
Il restait au 31 décembre 1892	41

Les journées de détention forment un total de 15.057; soit une population moyenne de 41 en 1892, au lieu de 45 en 1891.

Répartition de la population suivant les juridictions et la pénalité (Tableau II).

Les 1.552 détenus avaient été jugés:

		0/0		0/0	
Par les Cours d'assises	253	soit 16,30	contre	17,84	en 1891
- tribunaux correctionels.	705	-45,42		42,16	
— tribunaux militaires	594	-38.28		40 »	

Les 44 femmes se répartissaient ainsi:

Cours d'assises	$33 \operatorname{soit} 75$	» 0/0 contre	73,82 0/0	en 1891
Tribunaux correctionnels.	8 - 19	» —	21,41	
Tribunaux militaires	3 - 6	» 	4,77	

Au point de vue de la nature des peines à subir la population des établissements de Berrouaghia, de Lambèse et du Lazaret était composée de la manière suivante:

	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés Réclusion Emprisonnement	729 ou 47 » p. 100.	24 ou 55 » p. 100 6 14 » — 14 31 » —
•		
En 1891, les proportions respectivement	étaient (47,39 — . (52,61 —	$ \begin{cases} 54,68 & - \\ 16,75 & - \\ 28,57 & - \end{cases} $

Relativement à la durée des peines, les condamnés étaient ainsi classés:

BERROUAGHIA ET LAMBÉSE

R'eclusion.

5 aus	66 -	9	>>	_
Total	729	100		

Emprisonnement.

1 an et un jour	333 soit 40 » p. 100 156 — 19 » —
2 ans	191 — 23 » —
3	92 — 11 » —
4 —	
5 —	42 — 6 » —
Plus de 5 à 7 ans	1 - 0,13 -
10 ans	2 - 0.24 -
Total	823 100

Maison centrale du Lazaret

Travaux forcés.

5 ans	5	soit	20	>>	р. 100
Flus de 3 et moins de 10 ans	4		17		
10 ans	4	_	17	»	
A perpétuité	7		29	>>	
F - F	<u>4</u> ——		11	<i>>></i>	
Total	24	1	00	_	

Réclusion.

5 ans	. 4 . 2	soit 67 — 33	» p. 100 » —
Total	. 6	100	

Emprisonnement.

1 soit 7 » p. 100
4 — 27 » —
4 — 21 » —
2 - 15 » $-$
2 - 15 » $-$
$\frac{10}{2} - \frac{15}{15} = -\frac{15}{15} = -\frac{15}$
3 - 21 » $-$
3 — 21 » —
14 100

Faits qui ont motivé les condamnations. (Tableaux III et III bis.)

Les crimes et délits formaient les cinq catégories ci-après:

	HOMMES		FEN	IMES
	1891	1892	1891	1892
1 ^{re} Catégorie. Assassinats, empoisonnement, associations de malfaiteurs, in-	0/0	0/0	0/0	0/0
cendie, vol qualifié, etc	43, »	47,32	50, »	50, »
complicité d'attentat à la pudeur 3° Catégorie. Évasion, faux dans les	36, »	36,38	16, »	19,47
passeports, mendicité, etc	0,33	0,14	»	»
coups et blessures, outrages à fonctionnaires	19 »	15,82	34, »	30,53
fiscales, crimes politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence.	1,67	0.34	»	»

Pour le sexe masculin, les principales différences proviennent d'une diminution notable des vols qualifiés, des vols simples, des attentats à la pudeur.

Les condamnations pour coups et blessures sont, par contre, en augmentation de 3,18 p. 100 par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les femmes, les condamnations pour infanticide, meurtre, coups et blessures ont augmenté, en 1892, dans une proportion de 3,50 p. 100.

Départements où les détenus ont été condamnés (Tableau IV).

Suivant les départements où avaient été prononcées les condamnations, la population des établissements d'Algérie se répartissait de la manière suivante, au 31 décembre 1892:

=	ном	MES	FEM	MES
	NOMBRE PROPORTION		NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Alger	711	46	23	53
Constantine	251	17	12	26
Oran	406	26	7	16
Divers départements de France	69	4))	»
Colouies et protectorats	115	7	2	5
Totaux	1.552	100	44	100

En 1891, les rapports étaient respectivement :

Pour les	s hommes	43,83; 18,54; 27,80; 1,9)6;7	7,87	p. 100
	femmes	54,78; 21,41; 23,81	»	>>	

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les établissements pénitentiaires de l'Algérie renfermaient au 31 décembre 1892 :

403 hommes et 14 femmes de nationalité étrangère.

		0	
	•	Hommes.	Femmes.
Allemagne		. 95	$\bar{1}$
Angleterre			1
Autriche			>>
Belgique		. 93	>>
Espagne		52	8
Grèce			>>
Italie		84	2
Pays-Bas		. 2	>>
Suisse		. 19	>>
Turquie			>>
Tunisie		. 48	»
Maroc		, »	2

La proportion des détenus étrangers, par rapport à l'effectif, ressort, en Algérie, à 26,28 p. 100 pour les hommes et à 31, 81 p. 100 pour les femmes.

En 1891, les rapports étaient:

Pour les hommes de 26,20 p. 100, et pour les femmes de 30,95. L'augmentation du chiffre des détenus de nationalité étrangère en Algérie, est en progression constante depuis trois ans en ce qui concerne les individus de nationalité:

Allemande	56 en 1890.	83 en 1891.	95 en 1892
Italieune	43 —	53	84

Age des condamnés (Tableau VI).

Au point de vue de l'âge, la population détenue se répartissait ainsi:

HOMMES

			0/0	0/∩	
Plus de	16 à 20 ans	35 soit	2,26 contre	2,09	en 1891
_	20 à 25 —	488 - 31	1,44	36.30	
	25 à 30 —	568 - 36	6,50	38.28	
-	30 à 40 —	351 - 25	2,61 —	17.91	
	40 à 59 —	81 — 3	5.31 —	3.76	
	50 à 60 —	25 - 1	1,61 —	1.46	
	$60 \text{ à } 70 - \dots$	3 — (0,18	0.13	
Plus de	70 ans	1 — (0,09 —	0.07	

FEMMES

			0,0		0/0	
Plus de	16 à 20 ans	3 soit	6,81	contre	7,14	en 1891
-	20 à 25 —					
	25 à 30 ·	7 —	15,09	'	14,28	
· —	30 à 40 —	14 — 3				
	40 à 50	12 —				
	50 à 60 —	3 -	6.81			•
	60 à 70 —	1.	2,20		»	
Plus de	70 ans	» —	>>		<i>"</i>	

État civil (Tableau VII).

Il existait au 31 décembre 1892, dans les établissements d'Algérie:

1.139 détenus célibataires, veufs ou divorcés.

dont	1 100		_
dont	1.108	sans	enfants.
	31	avec	enfonte

413 mariés.		
dont		10 sans enfants. 03 avec enfants.
25 détenues célibataires ou veuv	ves ou divorcé	es.
dont	{	11 sans enfants. 14 avec enfants.
19 mariées.		
dont	{	7 sans enfants. 12 avec enfants.
Ces chiffres donnent sur 100 dét		
	Hommes.	Femmes.
Célibataires, veufs { sans enfants ou divorcés. { avec enfants Mariés { sans enfants avec enfants	$71,38 \atop 1,98 $ $73,36$	$\frac{25}{31,70}$ $\right\}$ 56,70.
Mariés { sans enfants avec enfants	$\left. ^{7,09}_{19,55} \right\} 26,64$	$\begin{array}{c} 15,80 \\ 27,50 \end{array}\} 43,30.$

Religion (Tableau VIII).

L'élément mahométan ne forme pas la majorité dans les établissements pénitentiaires d'Algérie. Mais il convient d'ajouter que les arabes condamnés à la réclusion ou à plus de trois ans de prison sont dirigés sur les pénitenciers de Corse : Chiavari et Castelluccio.

Il était représenté, au 31 décembre 1892:

Par un chiffre de	687	hommes et	22	femmes
Les catholiques	764		22	 .
Les protestants	57		>>	
Les israëlites	41		>>	
N'appartenant à aucun culte	3		>>	

Des 687 musulmans: 8 étaient condamnés à la réclusion; soit 1,09 p. 100 de l'effectif de la catégorie.

Les 679 autres comptaient à raison de 98,91 p. 100 dans l'effectif des condamnés à l'emprisonnement.

Chez les femmes, on comptait:

Musulm	anes aux travaux forcés	14 ou	64 p. 1	00
	à la réclusion	4	18 —	
- 	condamnées à l'emprisonnement	4	18	

Professions antérieures (Tableau IX).

Sous le rapport professionnel, les détenus étaient classés de la manière suivante:

	0/0		0/0	
Propriétaires, rentiers	9 soit 0,64	contre	$1,\!25$	en 1891
Professions libérales	46 - 2,96		1,95	_
Employés banque et commerce	47 - 3.02		2,78	_
Commercants, fabricants	46 - 2,96		2,71	
Professions alimentaires	40 - 2,58	_	3,47	
Ouvriers d'ateliers, de fabriques	112 - 7,21		6,75	
Industries du bâtiment	221 - 14,24		11,42	_
Professions agricoles — jour-			•	
naliers	726 - 46,78		52,40	
Professions nomades	44 - 2.77		1,90	
Militaires et marins	138 - 8.89		8,42	
Vagabonds et mendiants	1 - 0.08		0,13	
A la charge de leur famille	122 - 7.87		6 82	

A la maison centrale du Lazaret, il y avait :

			0/0		0/0	
Propriétaire, rentière	2	soit	4,08	contre	2,38	en 1891
Commerçante, fabricante	1		2,04		2,38	
Professions alimentaires	1		2,04	_	2,38	_
Ouvrières d'atelier et fabriques	5		10,20	 ·	11,91	
Journalières — domestiques	30		71,44		64,28	
A la charge de leur famille	3	—	6,12		16,67	_
Vagabondes, mendiantes	1		2,04		>>	
Employées de commerce	1	_	2,04		>>	

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population des établissements pénitentiaires d'Algérie était la suivante :

			FEMMES NOMBRE			
		NOMBRE	1892	1891	1892	1891
			0/0	0/0		
Relégables	Disilinia	33	3,02	5,14	»	*
Non- relégables.	Récidivistes propre – ment dits	390	35,71	39,75	1	1
(divistes	613	56,13	48,55	3	1
Ayant été en: sements d'éc	ermés dans des établis- ducation correctionnelle	56	5,14	6.56	»	»
	Totaux	1.092	100 »	100 »	4	2

Le nombre des condamnés contre lesquels avait été prononcée la peine accessoire de l'interdiction de séjour, après libération, était de 262; celui des femmes de 7.

Part des détenus dans le produit de leur travail (Tableau XI).

Les détenus recevaient de un à cinq dixièmes dans les proportions ci-après:

. 1	10	condamnés recevaient		 		 1.	dixième
	39		 			 2	dixièmes
A Berrouaghia	138		 	 		 3	
11 20110448	449	_				 4	
	449 334			 	:	 5	
(• 2	condamnés recevaient					dixième
\	9		 				dixièmes
A Lambese	61					 3	
II Mainteestiii	138					 4	_
A Lambèse	371					 5	

A la maison centrale du Lazaret :

20 cc	ondamnées ont r	eçu	. 3	dixiemes
10			- 1	
14	_		Τ,	-

Instruction à l'arrivée (Tableau XII).

La majorité de la population, pour l'un comme pour l'autre sexe, se composait d'individus illettrés:

	Hommes.	Femmes.
	- 0/0	- _{0/0}
Ceux-ci étaient, en effet, au nombre de	942 soit 60,68	30 ou 68,18
Le surplus: sachant lire	13 - 0.83	5 - 11,36
Sachant lire et écrire	399 - 25,68	$\frac{6}{3} - \frac{13,63}{3}$
_ lire, écrire et calculer	148 - 9,59	3 - 6.83
Possédant l'instruction primaire	$\frac{36}{14} = \frac{2,32}{0.00}$	» — » » — »
— l'instruction supérieure	$\frac{14}{2} - \frac{0,90}{2}$	
Totaux	1.552 100 »	44 100 »

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

On comptait à Berrouaghia:

Au 31 décembre 1891	47 59	élèves.
Ensemble		
Sortis pendant l'année	73	
Reste au 31 décembre 1892 par rapport à la population de l'établissement à	33 la n	ou 3,40 p. 100, nême date.

- L'effectif scolaire au 31	décembre 1891 se	e décomposait ainsi :
-----------------------------	------------------	-----------------------

Illettrés. Sachant lire. — lire et écrire Recevant le complément de l'instruction primaire.	$\frac{15}{3}$
Totaux	47
Les admissions comprenaient:	
Illettrés. Sachant lire. — lire et écrire.	75
— lire, écrire et calculer	- 5

Les 106 individus ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient donc en :

Totaux...... 59

Illettrés	65 ou 61,32 p. 100
Sachant lire	22 - 20.75 -
lire et écrire	8 - 7.54 -
— lire, écrire et calculer	5 — 4,71 —
Ayant reçu le complément de l'instruction pri-	
maire	6 - 5,68 -
Totaux	106 100 »

73 élèves ont quitté l'école pendant l'année, par libération, décès ou autres motifs.

Résultats obtenus:

Des 33 détenus présents à l'école au 31 décembre 1892:

Étaient illettrés	18 ou 55 p. 100
Savaient lire	10 — 30 ~
Savaient lire et écrire	
Recevaient le complément de l'instruction primaire	4 - 12 -

55 détenus ont reçu des leçons de musique.

La bibliothèque de Berrouaghia possédait 367 volumes. Le nombre des mises en lecture a été, en 1892, de 6.209; soit 119 par distribution hebdomadaire.

Au 31 décembre 1891:

L'école de Lambèse comptait	32 élèves. 63 —
Ensemble	
Reste au 31 décembre 1892par rapport à la population de l'établissement à la	34 ou 5.84 p. 100

L'effectif	scolaire	au 31	décembre	1891	\mathbf{se}	décomposair	t ainsi :

1 Illettrés Sachant lire	$\frac{6}{8}$
Totaux,	32
Les admissions comprenaient:	
Illettrés	41 11
— lire et écrire	9
— lire, écrire et calculer	2

Les 95 individus ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient donc en:

Totaux...... 63

Illettrés	5 0 ou		p. 100	,
Sachant lire	17 —	18		
— lire et écrire	17 —	18		
- lire, écrire et calculer	2 —	2,10	_	
Ayant reçu le complément de l'instruction				
primaire	9	9,27		
71.4	0.5	100		
Totaux	93	100		

61 élèves ont quitté l'école pendant l'année, par libération, décès ou autres motifs.

Résultats obtenus:

Des 34 détenus présents à l'école au 31 décembre 1892:

Étaient illettrés.	11 ou 33	p. 100
Savaient lire	9 - 26	
Savaient lire et écrire	8 - 24	
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	6 - 17	

La bibliothèque de Lambèse possédait 462 volumes. Le nombre des mises en lecture a été, en 1892, de 4.576; soit 88 par distribution hebdomadaire.

En raison du faible effectif de la maison centrale du Lazaret, la statistique relative à l'enseignement offre peu d'intérêt.

L'école comptait 10 élèves le 31 décembre 1891.

Il en est entré 9 pendant l'année.

Sur ces 19 élèves:

Étaient illettrées	9 o	ս 47 բ	. 100
Savaient lire	4 -	- 21	_
— lire et écrire	2 -	- 11	
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	4 -	- 21	
Totaux	19	100	

Les résultats de l'enseignement étaient les suivants à la fin de l'année.

Il n'y avait plus que 16 élèves fréquentant l'école.

Sur ce nombre:

Étaient demeurées illettrées	8 ou 50. » n	. 100
Savaient lire et écrire.	2 - 12.50	
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	6 - 37.50	
Totaux		

La bibliothèque de l'école renfermait 171 volumes. Le nombre de mises en lecture a été de 387; soit une distribution hebdomadaire de 7 volumes environ ou une proportion de 16 p. 100 par rapport à l'effectif moyen de la population détenue.

Grâces et commutations de peines (Tableau XIV).

En 1891, 289 hommes et 11 femmes avaient bénéficié de mesures de clémence.

En 1892, les mêmes mesures ont profité à 180 hommes et 13 femmes.

Des remises entières du restant de la peine ont été prononcées en faveur des condamnés hommes dans une proportion de 1,36 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

Il a été prononcé une commutation de la peine de réclusion en celle de l'emprisonnement.

Des réductions de peine ont été accordées dans une proportion de 5,85 p. 100.

Il a été prononcé 67 libérations conditionnelles ou 4,31 p. 100 de l'effectif.

Pour 180 détenus, ces mesures de clémence (qui représentaient une proportion de 12 p. 100 environ par rapport à l'effectif) avaient été proposées par l'administration jusqu'à concurrence de 173.

Les 7 autres recours avaient été formés par les familles des condamnés.

Enfin, 110 détenus ou 7,08 p.100 ont bénéficié d'une augmentation de dixièmes sur la quotité du salaire, en récompense de leur bonne conduite.

Aucune remise de peine n'a été accordée aux femmes.

2 ont profité d'une commutation de peine.

3 ont été l'objet de réductions de peine.

8 ont été mises en liberté conditionnellement.

Sur ces 13 mesures de clémence, 12 ont été prononcées sur la proposition de l'Administration, c'est une proportion de 29,54 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

État disciplinaire (Tableau XV).

En 1891, les tribunaux n'avaient eu à connaître que d'un seul délit commis à Berrouaghia.

En 1892, deux détenus de ce même établissement ont encouru les rigueurs du Code pénal.

Les infractions retenues par la justice disciplinaire forment un total de 1,714 au lieu de 2.205 relevées dans la statistique précédente.

Le chiffre ci-dessus de 1.714 infractions se décompose ainsi:

		0/0		0/0	
Larcins	94 soit	5,48 en	1892 contre	3,62 er	1891
Voies de fait envers les		•		0,02 02	. 1001
_ agents	» —	>>		0,04	
Voies de fait contre co-				0,01	
détenus	166 —	9.68		5,35	
Rébellion, mutinerie	152 —			6,07	_
Actes d'immoralité	10 —	0.58		0.63	_
Infractions au silence	104 —		_	- ,	
Refus de travail	59 —			20,71	_
Paresse, négligence dans	00 —	0,01		1,17	
le travail	0.6	E CO			
Usaga du tabas	96 —			5,75	
Usage du tabac	252 -	14,70		18,85	
Jeux, trafics, objets pro-	0=0				
hibés	252 -	, -		9,74	_
Infractions diverses	529 - 3	30,80	—	28,07	

Le nombre des hommes punis a été de 894. C'est une proportion de 57,60 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue. Elle était de 65,14, en 1891.

Il a été infligé 1.714 punitions; soit une une diminution de 491 sur l'année précédente.

On comptait:

La justice disciplinaire a prononcé:

Le travail sur les chantiers extérieurs rend forcément le nombre des évasions relativement considérable. On en comptait 13 en 1891. Il y a eu en 1892 19 tentatives d'évasion, dont 2 consommées et 8 suivies de réintégration après recherches: 9 avaient été déjouées.

Pour la maison centrale du Lazaret, la statistique de 1892 accuse 18 infractions dont 1 voie de fait; 8 infractions au silence; 2 pour négligence dans le travail. Les 7 autres infractions signalées ne présentent aucun caractère de gravité.

Toutes ont été punies:

9 de la cellule; 8 de pain sec et 1 de la réprimande.

Le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation s'est élevé à 52 au lieu de 42 en 1891.

Celui des privations alimentaires à 24 contre 49 l'année précédente.

Il n'y a pas eu de tentative d'évasion.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif de l'infirmerie était de :

Au 31 décembre 1891	35	hommes	»	femmes
Entrées	630		14	
Ensemble	665		14	_
Sorties	633	-	14	
Effectif au 31 décembre 1892	32	hommes	<u></u>	femmes

Le total des journées d'infirmerie a été de 11.425 pour les hommes et 193 pour les femmes.

De ces chiffres ressortent les indications ci-après:

<u> </u>	1892	1891
	0/0	0/0
Hommes Proportion des entrées à l'infirmerie par jour, à la population moyenne Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention Durée moyenne du séjour à l'infirmerie Proportion des décès au total des malades Rapport des décès à la population moyenne	0,012 2,060 17j.180 6,165 2,928	0,149 2,103 13],531 2,877 1,634
Rapport des entrées à l'infirmerie par jour, à la population moyenne Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention Durée moyenne du séjour à l'infirmerie Proportion des décès au total des malades Rapport des décès à la population moyenne	0,092 1,281 13j,785 7,143 2,439	0,200 4,399 19j.513 10,811 8,888

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont:

Pour les hommes:

Les maladies de l'appareil respiratoire, (pneumonie, pleurésie, maladies des bronches et du larynx): 122; les maladies de l'appareil secrétoire, (maladies de la peau et du tissu cellulaire): 89; les maladies épidémiques, (dysenterie, cholérine, variole): 43; les fièvres: 219.

Pour les femmes:

Les maladies de l'appareil respiratoire : 2 ; les embarras gastriques : 4.

La proportion des maladies aigües a été:

Pour le sexe	masculin	 85,71	p. 100
	féminin .	 72 »	

Sur 100 hommes admis à l'infirmerie, en 1892 : 3,33 p. 100 présentaient, au moment de leur arrivée dans les maisons, le germe de la maladie.

28,25 p. 100 étaient de constitution faible.

68,42 p. 100 jouissaient d'une bonne santé.

Sur 100 femmes admises en traitement:

 $7,14~\mathrm{p.}~100$ étaient de constitution faible au moment de leur entrée au Lazaret.

92,86 p. 100 jouissaient d'une bonne santé.

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont:

Pour les hommes:

La phtisie	40 p. 100
Les fièvres	23 —

Pour les femmes:

Les maladies de l'appareil respiratoire... 21 décès ou 41,16 p. 100 L'anémie et la débilité générale...... 6 — 11,76 —

Deux hommes ont été mis en traitement pour cause d'épilepsie.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Le nombre des journées de travail a été, en 1892:

Au Lazaret	 			12.845
		•	$\mathbf{E}_{\mathbf{n}}$ semble	346.292

Soit un effectif moyen de:

Détenus occupés à Berrouaghia	645
- \ - \	434
a Lambese au Lazaret	42
${f Ensemble}$	1.121
Au 31 décembre 1892, le total des détenus travaillant	était :
A Berrouaghia	258
A Lambèse	

Les produits du travail figurent dans la comptabilité des établissements de l'Algérie pour un total de 318.233 fr. 21, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants:

854

Ensemble...

· .	PRODUIT NET	GRATIFICATIONS	TOTAL
Berrouaghia	fr. c. 173.955 71	fr. c. 5.991 »	fr. c. 179.946 71
Lambèse	119.276 44 9.683 92	9.254 14 77 »	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Totaux	302,916 07	15.322 14	318.238 21

On voit que les gratifications sont entrées dans le total des produits du travail des détenus à raison de 4,78 p. 100.

Ces produits donnent, en moyenne:

1º par journée de travail:

	SALAIRE d'apres LES TARIFS.	GRATIFICATIONS	TOTAL
BerrouaghiaLambèseLazaret	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	0 87 27	0 03 01	O 90 28
	0 88 93	0 06 89	O 95 82
	0 75 39	0 00 60	O 75 99

Les moyennes avaient été en 1891:

	fr. c.
Berrouaghia	0 88 16
Lambèse	0.83 82
Lazaret	0 67 44

2º Par journée de détention (gratifications comprises):

	1892	1891
BerrouaghiaLambèseLazaret	fr. c. 0 47 61 0 72 78 0 64 82	fr. c. 0 55 98 0 64 89 0 56 39

Le total des produits du travail montant, en numéraire, pour les trois établissements d'Algérie à 318.238 fr. 21.

	HOMMES	FEMMES
	fr. c.	fr. c.
Pécule disponible	77.948 61	1.879 14
- réservé	62.462 31	1.799 85
Portion concédée aux entrepre- neurs	66.373 98 101.692 39	6.081 93 »
Totaux	308.477 29	9.760 92
Ensemble	318.238	21

Comptes de pécule (Tableau XXVIII).

Le mouvement du pécule, en 1892, est exprimé par les chiffres ci-après:

	HOMMES		FEM	MES
	PÉCULE disponible.	PÉCULB réservé.	PÉCULE disponible.	PÉCULE réservé.
Avoir net au 31 décembre 1891. Recettes de 1892 Ensemble Dépenses en 1892 Avoir au 31 décembre 1892 Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date	fr. c. 24.787 17 90.157 94 114.945 11 87.586 90 27.358 21 816 35 28.174 56	fr. c. 97.651 05 63.157 89 160.808 94 61.151 06 98.656 88	fr. c. 693 19 2.376 06 3.069 25 2.259 82 809 43	fr. c. 3.834 03 1.799 85 5.633 88 1.237 70 4.396 18

Dépenses des condamnés (Tableau XXIX).

Les dépenses personnelles comprenant l'achat de pain et d'autres aliments, effets d'habillement et menus ustensiles, les ports de lettres, etc., se sont élevées, en 1892:

A Berrouaghia, à	34.574 53
A Lambèse, à	31.775 31
${f Ensemble}$	66.349 84
Soit par journée de détention :	
	fr. c.
A Berrouaghia, à	0 09 15
A Lambèse, à	0 18 »

Au Lazaret, les dépenses dites personnelles ont atteint le chiffre de 1.886 fr. 98; soit 0 fr. 12,53 par journée de détention au lieu de 0 fr. 11,21 en 1891.

Les aliments supplémentaires consommés à Berrouaghia et à Lambèse et distribués à titre gratuit représentent une dépense totale de 13.749 fr. 05 dont : 13.667 fr. 78 à Berrouaghia et 81 fr. 27 à Lambèse.

La dépense ressort, en moyenne, par journée de détention:

	fr. c.
Pour le premier de ces établissements à	0 03 61
Pour le second —	$0\ 00\ 05$
Et pour l'ensemble des deux maisons à	$0\ 02\ 48$

Libérés (Tableaux XXX et XXXI).

610 hommes et 14 femmes ont été mis en liberté pendant l'année. Sur le nombre :

88 hommes et 8 femmes avaient été l'objet de mesures de clémence.

Les autres étaient arrivés à l'expiration de leur peine.

La proportion des individus mis en liberté par décisions gracieuses a été de 14,42 p. 100 pour les hommes, et de 57,42 pour les femmes.

Le tableau ci-dessous indique les conditions d'existence des libérés à leur rentrée dans la vie commune.

	PROPO	RTION	PROPO	RTION
	1892 Hommes.	1891 Femmes.	1892 Hommes.	1891 Femmes.
	0/0	0/0	0/0	0,0
Récidivistes Soumis à l'interdiction de séjour	49 » 15 »	54,25 18,90	» »	$\begin{array}{c c} 21,42 \\ 21,42 \end{array}$
Destination:		· :		
Étrangers expulsés	7,87 0,49	7,79 »	28,57 »	28,57 »
les hôpitaux	» 20. a0	» 27.00	» «4 90	» 64,28
Dirigés sur leur ancien domicile Dirigés sur une autre localité	$32,29 \\ 59,35$	37,09 55,12	$64,28 \\ 7,15$	7,15
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

En ce qui concerne les libérés passant pour avoir des ressources personnelles et du travail assuré :

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	PROPO	RTION	PROPO	RTION
	1892 Hommes.	1891 Femmes.	1892 Hommes.	1891 Femmes.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Paraissant avoir des ressources personnelles	8,57	14 »	»	»
Ayant du travail assuré	51,67	40,34	57,15	64,28
N'ayant pas de travail	$\frac{30,32}{1,57}$	$\frac{36,21}{1,16}$	» 14,28	7,15
Remis à société de patronage Expulsés (rappel)	» 7,87	» 7,79	» 28,57	» 28,57
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

Enfin, 71,64 p. 100 des libérés ont reçu, à leur sortie de prison, un solde de pécule variant de 20 francs à plus de 100 francs.

.

7 femmes ont bénéficié des mêmes dispositions. C'est une proportion de 50 p. 100.

État de l'instruction des libérés.

La statistique résume ainsi qu'il suit les résultats de l'enseignement en ce qui concerne les libérés:

entree.	Ayant profité de l'enseignement Demeurés illettrés	17,50 p. 100 56,74 —
Sachant lire à leur entrée.	Ayant profité de l'enseignement N'ayant pas fait de progrès	5,25 — 1,16 —
Sachant lire et	Ayant profité de l'enseignement N'ayant pas fait de progrès	5,08 — 8,52 —
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant reçu l'instruction complète N'ayant pas fait de progrès	0.67 - 4.42
Possédant à leur entrée l'ins- (truction primaire complète.	Ayant fait des progrès	0,33 <u> </u>

Sur les 14 libérées:

3 qui étaient illettrées à leur entrée en prison avaient appris à lire.

8 étaient demeurées illettrées.

Les trois autres, qui savaient lire, écrire et calculer antérieurement, ont été rendues à la vie libre sans avoir fait de progrès.

(Tableaux XXXII et XXXIII.)

Les renseignements contenus dans les deux derniers tableaux sont en quelque sorte le complément des observations développées au cours du rapport.

	пом	MES	FEMMES		
Journées de détention.	PROPORTION 1892.	PROPORTION 1891.	PROPORTION 1892.	PROPORTION 1891.	
	0/0	0/0	0/0	0/0	
Travail en commun	60,13	68,29	85,30	83,62	
— à l'isolement	»	0.05	»	>> ×	
Repos	35,31	28,47	13,06	11,75	
Infirmerie	2,16	2,10	1,28	4.38	
Cellule ou salle de discipline	2,40	1,09	0,36	0,25	
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »	

(Tableau XXXIII.)

	ном	MES	FEM	IMES
	proportion 1892	proportion 1891	proportion 1892	PROPORTION 1891
Population au 31 décembre 1892.	0/0	0/0	0/0	0/0
Travaillant en commun	52,24	55,12	97,73	100 »
Au repos	44 »	41,06	»	»
A l'infirmerie En cellule ou à la salle de disci-	2,06	2,44	»	»
pline	1,70	1,38	2,27	»
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

- LIX -

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Il existait, au 31 décembre 1892, 34 établissements d'éducation correctionnelle affectés, savoir :

1º Aux jeunes garçons:

France.	
Colonies publiques	6
Quartiers correctionnels. Etablissements privés	$\frac{5}{12}$
$Alg\'erie$.	
Établissement privé	1
2° Aux jeunes filles :	
France .	
Quartier correctionnel	1
Établissement public	1
Établissement spécial	1
Établissements privés	7
Total	34

En voici la nomenclature:

		Ti and the second secon	
NO M S		Noms	
des	DÉPARTEMENTS	des	DÉPARTEMENTS
ÉTABLISSEMENTS	•	ÉTABLISSEMENTS	
BIADHISSEAU.(15			
GARÇONS			
GARÇONS		Saint-Joseph	Haute-Saône.
<u> </u>		Société de patronage de	Seine.
		la Seine	
		Société de patronage des enfants protestants in-	
FRANCE		soumis	Seine.
		ALGÉRIE	
		ALGERIE	
			-
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		M'Zéra	Alger.
			,
		FILLES	
Aniane	Hérault.		
Belle-Isle-en-Mer	Morbihan.		
Les Douaires	Eure.	FRANCE	
Saint-Hilaire	Vienne.		
Saint-Maurice	Loir-et-Cher.	Rouen (Quartier correc-	
Le Val-d'Yèvre	Cher.	tionnel)	Seine-Inférieure.
Dijon (Quartier correc-	Côte-d'Or.		
tionnel)	Rhône.	ÉTABLISSEMENT PUBLIC (Quartier spécial de jeunes	
Lyon — Nantes —	Loire-Inférieure.	filles.)	
Rouen —	Seine-Inférieure		
Villeneuve-sur-Lot	Lot-et-Garonne.	Doullens	Somme.
		ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL	
MAISONS PRIVĖES		Cadillae	Gironde.
Bar-sur-Aube	Aube.	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	
Bologne-sur-Marne		<u> </u>	
Jommelières	1	Bavilliers	Hant-Rhin.
La Loge	Cher.	Diaconesses	Seine.
Le Luc	Gard.	Israélites	Seine.
Mettray	Indre-et-Loire.	Limoges (Ste-Valérie)	
Saint-Éloi	Haute-Vienne.	Montpellier	Hérault.
Sainte-Foy	Dordogne.	Rouen	Seine-Inférieure.
Saint-Ilan	Côte:-lu-Nord.	Sainte-Anne-d'Auray	Morbihan.

Il faut observer que le quartier correctionnel de Lyon, installé dans la maison d'arrêt et de justice de cette ville, a été évacué provisoirement, et transféré au quartier correctionnel de Rouen, le 16 avril 1890, par suite des travaux nécessités pour la transformation de cette prison départementale en maison cellulaire. Ces travaux n'étant pas terminés en 1892, le quartier correctionnel est demeuré sans effectif, pendant tout le cours de cette année.

Parmi les établissements privés de jeunes garçons la colonie d'Autreville (Haute-Marne) a été supprimée à partir du 7 septembre 1892.

En ce qui concerne les établissements affectés aux jeunes filles, la colonie de Fouilleuse, supprimée à partir du 31 décembre 1891, a été évacuée dès les premiers jours de janvier 1892; et une partie de son effectif a été transféré à la maison d'arrêt de Doullens, où un quartier spécial de jeunes filles a été créé à partir de la même époque.

FRANCE

Mouvement général de la population (Tableau I).

	G A R	-	
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	FILLES
Effectif au 31 décembre 1891	2.609 1.019	2.546 688	1.135 547
Ensemble	$\begin{array}{r} 3.628 \\ 955 \end{array}$	$3.234 \\ 682$	$\substack{1.682\\581}$
Effectif au 31 décembre 1892	2.673	. 2.552	1.101
	5.5	225	

Au 31 décembre 1892, on constate dans la population des établissements de garçons une augmentation de 70 unités sur l'effectif existant au 31 décembre 1891 dans les mêmes établissements (5.225 contre 5.155 en 1891).

Quant à la population de jeunes filles, son effectif diminue d'une année à l'autre de 34 unités (1.101 contre 1.134) en 1892. Déjà l'année précédente en 1891, on avait pu constater une diminution de 51 unités sur la population existant au 31 décembre 1890. Il y a donc eu dans le cours de ces deux dernières années, un mouvement décroissant au total de 85 unités sur le nombre de jeunes filles détenues correctionnellement.

ż

La population moyenne atteint en 1892 le chiffre de 5.119 contre 5.100 en 1891 pour les jeunes garçons, soit une différence en plus de 19 unités; et pour les jeunes filles ce chiffre s'élève seulement à 1.080 en 1892 contre 1.158 en 1891 soit une différence en moins de 78 unités. Ce qui fait que le nombre de journées de présence pour les deux sexes, accuse une différence de 16.831 journées en moins au profit de l'année 1892.

Caractère et durée de la détention (Tableau II).

Les jeunes détenus, présents à la fin de l'année 1892, formaient les trois catégories suivantes:

· =	GARÇONS				FILLES	
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
		0,0	0/0		0/0	0/0
Acquittés (art. 66 du C. P.)		98,27	97,79	1.049	95,28	92,16
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.)	68	1,30	1,90	9	0,82	0,79
Correction paternelle	23	0,43	0,31	43	3,90	7,05
Totaux	5.225	100 »	100 »	1.101	100 »	100 »

La proportion p. 100 des acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal s'élève un peu, aussi bien chez les garçons que chez les filles. Mais en ce qui concerne les deux autres catégories cette proportion reste sensiblement la même pour les garçons; et on remarque pour les jeunes filles détenues par voie de correction paternelle qu'elle passe en 1892 à 3, 90 au lieu de 7, 05 en 1891.

Les tableaux suivants établissent, au point de vue des décisions judiciaires, la comparaison des années 1892 et 1891 pour les jeunes détenus des deux sexes; les acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal, et les condamnés en vertu des articles 67 et 69 du même Code.

	GARÇONS				FILLES	
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
Acquittés.		0/9	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an	58	1,13	0,95	32	3,05	1,91
Pour 1 à 2 ans	72	1,41	1,67	90	8,58	6,60
— 2 à 4 —	873	17,00	16,62	237	22,59	20,46
- 4à 6	1.781	34,69	34,72	373	35,56	38,05
- 6 à 8	1.512	29,45	28,56	213	20,31	21,22
8 à 10	687	13,38	14,02	74	7,05	7,74
— 10 à 12 —	136	2,65	3,09	28	2,67	3,83
— 12 à 14 —	15	0,29	0,37	2	0,19	0,19
	· · · · · · · ·					
Totaux	5.134	100 »	100 »	1.049	100 »	100 »

	GAR	ÇONS	FILLES		
Condamnés.	1892	1891	1892	1891	
Pour moins de 1 an	»	»	1	»	
Pour 1 an	2	3	»	»	
Pour 1 à 2 ans	7	13	»	»	
- 2 à 4	21	27	2	3	
- 4à 6	26	33	3	5	
— 6à 8 —	7	11	2	»	
— 8 à 10 —	5 .	9	1	1	
— plus de 10 ans	»	»	»	»	
— 12 —	. »	2	»	»	
et i j					
Totaux	68	98	9	д	

Faits qui ont motivé l'envoi en correction (Tableau III).

Les proportions respectives des divers crimes et délits pendant les années 1892 et 1891, sur 100 détenus de chaque sexe, ressortent du tableau suivant:

	GARÇONS.				FILLES	
, t	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
Assassinat, empoi-		0/0	0/0		0/0	0/0
sonnement	4	0,07	0,10	12	1,09	0,70
Meurtre, coups et blessures	132	2,53	2,58	48	4,36	3,34
Incendie	91	1,74	1,78	41	3,72	3,25
Attentat à la pudeur, aux mœurs	142	2,72	2,68	136	12,35	11,09
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	129	2,47	2,83	49	4,45	2,90
Vol simple, escroquerie, etc	3.415	65,36	66,27	476	43,23	45,54
Mendicité	375	7,18	7,12	110	9,99	10,65
Vagabondage	751	14,37	13,40	140	12,72	12,68
Autres crimes et dé- lits	163	3,12	2,93	35	3,18	2,81
Désobéissance à l'au- torité paternelle	· 23	0,44	0,31	54	4,91	7,04
Totaux	5.225	100 »	100 »	1.101	100 »	100 »

Ces proportions demeurent à peu près les mêmes que celles de l'année précédente pour chacun des crimes et délits énumérés dans le tableau ci-dessus en ce qui concerne les jeunes garçons. Les nombres de jeunes détenus afférents à chacune de ces catégories ne varient que de quelques unités.

Mais, pour les jeunes filles, on constate que les proportions respectives des faits qualifiés crimes augmentent sensiblement; tandis qu'au contraire celles qui se réfèrent aux délits diminuent un peu.

Voici pour chacune de ces infractions, la comparaison des nombres de jeunes filles détenues pendant ces deux dernières années:

	FILLES	
	1892	1891
Assassinat, empoisonnement	12	8
Meurtre, coups et blessures	48	38
Incendie	41	56
Attentat à la pudeur, aux mœurs	136	126
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	49	33
Vol simple, escroquerie, etc	476	517
Mendicité	110	121
Vagabondage	140	144
Autres crimes et délits	35	32
Désobéissance à l'autorité paternelle	54	80
Totaux	1.101	1.135

Abstraction faite des enfants détenus par voie de correction paternelle, on arrive, au point de vue de la juridiction, aux chiffres suivants:

	Garçons.	Filles.
Tribunaux correctionnels	$5.\overline{170}$	$1.\overline{032}$
Cours d'assises	31	15
Tribunaux militaires ou maritimes	1	,,,

Le total des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels contre les jeunes détenus des deux sexes augmente en 1892 de 56 jugements. Mais cette augmentation porte tout entière sur des condamnations frappant les jeunes garçons (5.170 contre 5.109 en 1891, soit une différence de 61 jugements). Pour les jeunes filles nous avons 1.032 jugements en 1892 contre 1.037 en 1891, soit une différence en moins de 5 jugements.

La juridiction de la Cour d'assises s'est exerçée de la même manière pendant les années 1892 et 1891, pour les jeunes détenus: 31 arrêts ont frappé les jeunes garçons en 1892, contre 29 en 1891; et 15 les jeunes filles, contre 18 en 1891. Départements où les jugements ont été rendus (Tableau IV).

Les départements, présentant les chiffres les plus élevés, sont: 1° Pour les garçons:

Seine	808
Nord	405
Seine-Inférieure	320
Finistère	192
Ille-et-Vilaine	142
Pas-de-Calais	139
Calvados	127
Morbihan	123
Côtes-du-Nord.	122
Rhône	116
Seine-et-Oise	113
Aisne	106
Eure	101
Loire-Inférieure	101

Dans tous les autres départements, il y a eu moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les filles:

Seine	108
Nord	80
Aisne	5 3
Eure	45
Marne	42
Pas-de-Calais	42
Ille-et-Vilaine	39
Côtes-du-Nord	31
Finistère	30
Seine-Inférieure	30

Dans aucun des autres départements, les tribunaux répressifs n'ont eu à juger plus de 30 jeunes filles.

Ces départements qui ont fourni le plus fort contingent aux établissements d'éducation correctionnelle sont les mêmes que ceux de l'année précédente, et appartiennent, les grandes agglomérations industrielles mises à part, à la région du nord-ouest de la France.

Age (Tableau V).

Ainsi que le démontre le tableau ci-dessous, c'est entre douze et quinze ans que se commet le plus grand nombre de délits.

-	GARÇONS]	FILLES	
·	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
Age au moment du d'lit.		0/0	0/0		0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans	38	0,73	0,89	13	1,18	0,70
De 8 à 10 ans	471	9.01	8,39	70	6,36	8,19
De 10 à 12 —	1.086	20,79	20,15	158	14,35	14,89
De 12 à 14 —	1.722	32,96	33,73	293	26,61	24,68
De 14 à 15 —	1.181	22,60	23,02	314	28,52	25,99
Plus de 15 et moins de 16 ans	727	13,91	13,82	253	22,98	25,55
Totaux	5.225	100 »	100 »	1.101	100 »	100 »

Les différences d'une année à l'autre sont peu sensibles; il y a seulement une très légère augmentation pour 1892, sur la proportion des filles ayant commis l'infraction de quatorze à quinze ans.

État civil des jeunes détenus, situation et antécédents des parents (Tableau VI).

Sur les 5.225 garçons présents au 31 décembre 1892, 4.571 étaient enfants légitimes, et 654 enfants naturels, soit 87,48 et 12.52 p.100, contre 87,01 et 12,99 en 1891, proportions à peu près égales.

Les garçons étaient issus de parents:

Propriétaires ou rentiers	36
Exerçant des professions libérales	31
agricoles	1.199
industrielles	1.059
diverses	2.130
Mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution	423
Incounus ou disparus	347
Total	$\overline{5.225}$

Les parents de 864 garçons avaient subi une ou plusieurs condamnations.

1.753 garçons étaient orphelins de père ou de mère ; 323 orphelins de père et de mère, et 91 élèves des hospices.

Quant aux filles, 824 étaient légitimes, et 277 naturelles; elles étaient issues de parents:

Propriétaires ou rentiers	1
Exerçant des professions libérales))
agricoles	101
— industrielles	163
diverses	413
Mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution	287
Inconnus ou disparus	136
Total	

Les parents de 570 filles avaient subi des condamnations. 418 filles étaient orphelines de père ou de mère; 203 orphelines de père et de mère, et 7 élèves des hospices.

Religion (Tableau VII).

		Garçons.	Filles.
•		 .	_
Catholiques		5.153	1.042
Protestants			56
Israélites		9	3
N'appartenant à aucun culte		>>	>>
r	otaux	5.225	1.101

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

885 garçons et 166 jeunes filles avaient été, avant leur entrée, envoyés en correction une ou plusieurs fois, soit 16,94 et 15,08 p. 160 contre 15,17 et 12,42 en 1891. La proportion des récidivistes a donc augmenté en 1892, surtout en ce qui concerne les jeunes filles.

Instruction théorique et professionnelle. — Enseignement (Tableaux IX et X).

3.294 garçons et 824 filles n'avaient pas de profession à leur entrée en correction, contre 3.352 garçons et 810 filles en 1891.

Les autres se répartissaient ainsi :

G	GARÇONS			FILLES	
NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
	Q/O	0/0		0/0	0,0
701	36,30	37.99	77	27,80	16, »
663	34,33	35,44	57	20,58	20,92
567	29,37	26,57	143	51,62	63,08
1.931	100 »	100 »	277	100 »	100 »
	701 663 567	NOMBRE 1892 0/0 701 36,30 663 34,33 567 29,37	NOMBRE 1892 1891 0/0 0/0 701 36,30 37.99 663 34,33 35,44 567 29,37 26,57	NOMBRE 1892 1891 NOMBRE 0/0 0/0 0 701 36,30 37.99 77 663 34,33 35,44 57 567 29,37 26,57 143	NOMBRE 1892 1891 NOMBRE 1892 0/0 0/0 0/0 0/0 701 36,30 37.99 77 27,80 663 34,33 35,41 57 20,58 567 29,37 26,57 143 51,62

- -	GARÇONS			FILLES		
Instruction à l'arrivée.	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
Illettrés	1.875	0/0 35,88	0/0 37,05	568	0/0 51,59	0/0 47,23
Sachant lire	743 1.513	14,22 28,96	12,71 29,21	113 269	10,26 24,43	9,25 23,08 48,50
— lire, écrire et calculer Possedant l'instruction primaire Ayant une instruction supérieure	1.001 93	19,16 1,78	19,44 1,59	134 17 »	12,17 1,55 »	16,50 1,94 »
Totaux	5.225	100 »	100 »	1.101	100 »	100 »

Tous les enfants sans exception sont allés à l'école. Le tableau X fait connaître quelques résultats de l'enseignement au commencement et à la fin de l'année.

Il comprend, d'une part, les enfants présents au 31 décembre 1891, et ceux entrés au cours de l'année 1892; d'autre part, les enfants sortis pendant l'année, et ceux restant à la fin de l'année.

· =	GAR	çons	FIL	l.ES
Illettrés	Commencement de L'ANNÉE 0/0 14,02	PIN de L'ANNÉE 0/0 4,25	Commencement de L'ANNÉE 0/0 22,97	FIN de L'ANNÉE 0/0 7,20
Sachant lire	8,89 21,28 55,81	$\begin{array}{r} 6,82 \\ 17,88 \\ 71,05 \\ \hline \end{array}$	$ \begin{array}{r} 13,62 \\ 24,04 \\ 39,37 \\ \end{array} $	$ \begin{array}{c} 12,63 \\ 24,39 \\ 55,78 \end{array} $
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

Le tableau suivant donne, d'après le degré de leur instruction, la répartition des jeunes détenus présents au 31 décembre 1892.

. =	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Illettrés	265 380 929	5,07 7,27 17,78	87 137 291	7,90 12,44 26,43
Recevant le complément de l'instruction primaire	3.651	69,88	586	53,23
Totaux	5.225	100 »	1.101	100 »

Le nombre d'ouvrages existant dans les bibliothèques de jeunes détenus s'élevait à 19.987, et le nombre de mises en lecture a été pour l'année 1892 de 50.860, chiffre un peu supérieur à celui de l'année précédente qui était de 46.689.

État moral et disciplinaire (Tableau XI).

Les récompenses distribuées pendant l'année 1892 se sont élevées aux chiffres de 78.709 pour les jeunes garçons, et de 11.818 pour les jeunes filles; contre 77.026 et 10.508 en 1891.

Elles se décomposaient ainsi:

	GARÇONS	FILLES
Grâces	209 868 599 50.838 2.823	» 29 139 293 2.529 2.368
Autres récompenses	78.709	11.818

Le total des infractions commises par les garçons a été en 1892 de 40.683, chiffre un peu inférieur à celui de 1891 qui s'élevait à 43.668; mais il y a une très légère augmentation de 89 infractions commises par les jeunes filles; leur nombre s'élevant à 2.175 en 1892, contre 2.086 en 1891.

Des punitions en nombre égal ont été prononcées ; en voici la répartition par rapport à 1891 :

· -	GAR	ONS	FIL	LES
	1892	1891	1892	1891
Cachot ou cellule	3.370 30.548 6.765	3.360 33.630 6.678	823 828 524	537 840 709
Totaux	40.683	43.668	2.175	2.086

58 jeunes détenus garçons ont été condamnés par les tribunaux répressifs pour différents crimes et délits commis, soit pendant leur détention, soit pendant qu'ils étaient en état d'évasion. En 1891, ces condamnations avaient frappé dans les mêmes conditions seulement 19 jeunes garçons.

Le total pour les deux sexes des évasions tentées ou consommées pendant l'année s'est élevé à 405 contre 431 en 1891 .

181 jeunes détenus ont été repris avant le 31 décembre 1892 sur 242 évasions consommées.

État sanitaire (Tableau XII).

2.040 cas de maladies, ayant occasionné 79 décès, se sont produits au cours de l'année 1892, parmi les jeunes détenus des deux sexes.

Le tableau suivant établit l'état comparatif des maladies et des décès survenus pendant les années 1892 et 1891:

=	18	92	18	91
·	MALADIES	DÉCÉS	MALADIES	DÉCÈS
Garçons.				
Phtisie pulmonaire	100	32	107	33
Scrofules	67	3	56	1
Fièvre typhoïde	19	1	59	9.
Scorbut	1	»	2	9° » 2
Maladies des voies digestives	388	5	261	
Maladies diverses	1.046	21	1.335	14
Totaux	1.621	62	1.820	59
. Filles.				
Phtisie pulmonaire	20	11	19	8
Scrofules	33	, »	46	»
Fièvre typhoïde	4	»	3	1
Scorbut	>>	»	»	>> ·
Maladies des voies digestives	15	»	25	2
Maladies diverses	347	6	224	10
Totaux	419	17	317	21

Le total des maladies est inférieur à celui de 1891 de 97 cas (2.040 contre 2.137); et celui des décès diffère seulement d'une unité en moins du nombre des décédés de l'année précédente (79 contre 80).

Il y a eu 1 cas de mort accidentelle, chez les jeunes garçons, et 1 suicide chez les filles.

24 cas d'épilepsie (16 garçons et 8 filles) et 1 cas d'aliénation mentale (garçon) ont été enregistrés pendant l'année 1892 pour les deux sexes.

Travail (Tableaux XIII et XIV).

Le tableau XIII présente en détail, pour chaque établissement, le nombre des jeunes détenus occupés et inoccupés au 31 décembre 1892, ainsi que le nombre de journées de travail fournies pendant l'année.

Le tableau ci-dessous fait connaître, en le résumant, les résultats généraux du tableau XIV.

	GARÇONS		FILLES			
	occupés au 31 déc. 1892.	MOVENNE des travailleurs	JOURNÉES de travail.	оссире́вs au 31 déc. 1892.	moyenne des travail- leuses.	Journées de travail.
Services économiques Travaux agricoles Travaux industriels Totaux	372 2.515 1.628 4.515	349 2.461 1.437 4.247	107.740 760.580 444.097 1.312 417	202 145 729 1.076	193 153 745 1.096	59.543 49.063 230.215 338.821

Libération (Tableaux XV et XVI).

Le total des mises en liberté s'est élevé, en 1892, à 1.159 pour les garçons, et 215 pour les jeunes filles.

87 garçons et 25 filles (contre 107 garçons, et 13 filles en 1891) n'étaient pas en état de gagner leur vie pour les motifs suivants:

	GARÇONS	FILLES
Infirmités ou mauvaise santé Défaut d'instruction professionnelle — d'intelligence	20 55 12	$23 \\ 2$
Totaux	87	25

Au point de vue de l'instruction professionnelle, les libérés étaient classés de la manière suivante:

	GARÇONS	FILLES
Professions agricoles. — industrielles Autres professions. Sans profession	40	41 145 18 11
Totaux	1.159	215

Leur degré d'instruction s'établissait ainsi qu'il suit:

	GARÇONS	FILLES
Illettrés. Sachant lire. — lire et écrire. — lire, écrire et calculer. Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.	6 61 185 652 255	3] 26 32 112 42
Totaux	1.159	215

Enfin, voici quelle a été leur destination à l'expiration de leur peine.

	GARÇONS	FILLES
Restés dans les établissements. Rentrés dans leurs familles. Confiés à des sociétés de patronage, ou à des institu-	8 828	7 160
tions d'assistance	30	16 » 32
Totaux	1.159	215

ALGÉRIE

La colonie de M'Zéra est le seul établissement d'éducation correctionnelle que possède l'Algérie; il est affecté aux garçons.

L'effectif au 31 décembre 1892 s'élevait à 161 jeunes détenus au lieu de 144 en 1891, soit une différence en plus de 17 unités.

La population moyenne qui était l'année précédente de 142, est en 1892 de 153, avec 56.114 journées de détention.

Les 161 garçons présents à la fin de l'année avaient été envoyés en correction pour les crimes et délits suivants :

	1892	1891
Assassinat		1 18
Incendie	» 27	» 17 8
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	94	93 »
Vagabondage		2 5
Totaux	161	144

71 enfants provenaient d'Alger; 40 de Constantine, 37 d'Oran, et 13 de Tunis.

Sous le rapport de l'âge au moment du délit, 1 enfant n'avait pas huit ans : 21 avaient de huit à dix ans ; 29 de dix à douze ans ; 60 de douze à quatorze ans ; 45 de quatorze à quinze ans, et 5 avaient plus de quinze et moins de seize ans.

158 étaient enfants légitimes et 3 naturels ; 64 étaient orphelins de père ou de mère, 24 orphelins de père et de mère. Les parents de 6 enfants avaient subi des condamnations.

Au point de vue de la religion, 30 étaient catholiques; 8 israëlites, et 123 mahométans.

A l'époque de l'entrée dans l'établissement, 149 se trouvaient complètement illettrés; 7 savaient lire; 3 lire et écrire; 2 lire, écrire et calculer. Aucun ne possédait l'instruction primaire complète.

Au 31 décembre 1892, il restait 28 illettrés; 45 sachant lire; 43 sachant lire et écrire; et 45 recevaient le complément de l'instruction primaire.

Le nombre d'ouvrages existant dans la bibliothèque s'élevait à 263, et le nombre des mises en lecture au cours de l'année a été de 1.629.

3 jeunes détenus ont été mis en liberté provisoire, et il a été accordé 1.897 récompenses, dont 309 pécuniaires et 58 honorifiques.

593 punitions disciplinaires ont été infligées pour un nombre égal d'infractions.

23 jeunes détenus se sont évadés pendant l'année, 8 seulement ont pu être repris avant le 31 décembre, 39 avaient tenté l'évasion sans pouvoir y réussir.

52 cas de maladies ayant occasionné 8 décès, se sont produits au cours de l'année 1892, contre 40 cas et 10 décès en 1891.

Il y a eu 2 cas d'épilepsie, et 827 journées d'infirmerie pour une population moyenne de 153 jeunes détenus.

158 enfants étaient occupés au 31 décembre 1892, savoir : 12 aux services économiques ; 123 aux travaux agricoles, et 23 aux travaux industriels.

Le nombre de journées de travail fournies dans l'établissement a été de 48.822, contre 42.642 en 1891.

46 garçons ont été libérés pendant l'année, dont 3 par faveur spéciale. Sur ce nombre 43 étaient en état de gagner leur vie, 3 ne le pouvaient pas par défaut d'instruction professionnelle.

35 avaient appris dans l'établissement un métier agricole, et 11 un métier industriel.

Sur ces 46 libérés, 45 sont rentrés dans leur famille et 1 a été confié à une société de patronage.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

Par suite de l'ouverture de la prison de Foix, en février 1892, le nombre des prisons cellulaires s'est trouvé porté à 24, savoir:

- 1º La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas;
- 2º Un quartier de la maison de correction de la Santé;
- 3° Une partie du dépôt près la Préfecture de police;
- 4° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménehould;
- 5° La maison d'arrêt et de justice de Dijon;
- 6° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours;
- 7° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes;
- 8° La maison d'arrêt et de justice de Versailles;
- 9° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil;
- 11° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont;
- 15° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice; 16° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat;
- 17° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne;
- 18° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes;
- 19° Des quartiers de la maison de correction de Nanterre;
- 20° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne;
- 21° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende;
- 22° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort; 23° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne;
- 24° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Foix.

Les deux tableaux ci-dessous indiquent le mouvement général de la population dans les prisons de Mazas et de la Santé, exclusivement réservées au sexe masculin.

PRISON DE MAZAS	
	HOMMES
Population au 31 décembre 1891	925 8.890
Ensemble. Sorties en 1892.	9.815 8.681
Population au 31 décembre 1892	1.134
Journées de détention	375.252 1.025

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL	номм	IES
Effectif au 31 décembre 1891	539	539
Entrées en 1892.		
Prévenus Condamnés en appel ou en pourvoi	6.451 448	6.899
Total	7.438	7.438
Sorties en 1892.		
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution. Par suite d'acquittement. Relaxés comme condamnés à l'amende seulement Comme présumés aliénés. Transférés. A l'infirmerie centrale. Pour causes diverses. Décédés Mort naturelle. Suicides. Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant le séjour dans la prison	1.846 155 30 35 28 1.362 4	6.884
Total	6.884	6.884
Effectif au 31 décembre 1892. Journées de détention. Population moyenne.	243.794 666	554

⁽¹⁾ Le chiffre 3.424 représente les sorties pour ordre, c'est-à-dire le nombre des prévenus qui pendant leur séjour à Mazas, sont passés dans la catégorie des condamnés définitifs.

CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF	HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1891	386	386
Entrées en 1892.		
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel	(1) 3.424	5.415
liberté	1.991	
Total	5.801	5.801
Sorties en 1892.		
Après expiration de peine sans réduction	$egin{array}{c} 2.009 \ 64 \ 3.108 \ 17 \ \end{array}$	
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885). Transférés. { Pour cause d'aliénation mentale } A l'infirmerie centrale	9 4 9	5.221
Total	5.221	5.221
Effectif au 31 décembre 1892. Journées de détention Population moyenne	131.458 359	580

PRISON DE LA SANTÉ (Quartier cellulaire).

Ī	номмеѕ
Population au 31 décembre 1891	423 6.331
Ensemble Sorties en 1892	6.754 6.254
Population au 31 décembre 1892	500
Journées de détention	151.110 414

⁽¹⁾ Le chiffre 3.424 représente les entrées pour ordre, c'est-à-dire le nombre des individus condamnés pendant leur séjour à Mazas et qui étaient entrés comme prévenus.

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit:

		номя	1ES
PRÉVE	NUS ET CONDAMNÉS EN APPEL		
Effectif au 3	1 décembre 1891	42	42
	Entrées en 1892.		,
Prévenus		638	<u> </u>
Condamnés	en appel ou en pourvoi	95	866
Prévenus ve tégrés aud	nant du quartier en commun et non réin- it quartier	133	
	Total	908	908
	Sorties en 1892.		
Par suite de sous cauti	non-lieu, main-levée, misc en liberté	6	
Par suite d'a	cquittement	156	
Relaxés com	me condamnés à l'amende sculement	14	
En vertu de	l'art. 1er de la loi du 26 mars 1891	68	
. (Comme présumés aliénés	6	'
Transférés .	A l'infirmerie centrale	9	868
iz ransioros .	A l'infirmerie ordinaire	21	
(Pour causes diverses	137	
Décédés	Mort naturelle	»	
200000000000000000000000000000000000000	Suicides	»	
Détenus pas titre défin	sés dans la catégorie des condamnés à itif	451	
	Total	868	868
	1 décembre 1892		40
Journées de	détention	12.045	
Population n	noyenne		33

CONDAMNÉS À TITRE DÉFINITIF	номм	ES
Effectif au 31 décembre 1891	381	381
Entrées en 1892.		.]
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel	519	
liberté	4.831	5.465
Condamnés venant du quartier en commun et main- tenus au quartier cellulaire	115	
Total	5.846	5.846
Sorties en 1892.		
Après expiration de peine, sans réduction	4.142 313 58 456 3 179 7 209 »	, 5.386
Total	5.386	5.386
Effectif au 31 décembre 1892	139.065	460
Journées de détention	159.000	381

QUARTIERS CELLULAIRES DE LA MAISON DE NANTERRE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891. Entrées en 1892	188 201	(1)221 1.722	409 1.923
Ensemble Sorties en 1892	389 389	1.943 1.640	2.332 2.029
Population au 31 décembre 1892.))	303	303
Journées de détention	400(8)	96.409 263	112.559 383

⁽¹⁾ Le chiffre 221 se décompose comme il suit: 140 femmes; 51 jeunes filles détenues (art. 66); 30 mineures détenues par voie de correction paternelle.
(2) Les deux bâtiments cellulaires affectés à l'emprisonnement des hommes out été évacués définitivement le 15 mai 1892.
La population moyenne a été obtenue en divisant le nembre de journées de détention (hommes), soit 16,150 par 135.

Les chiffres ci-dessus se répartissent comme suit:

=			
•	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF			-
		j	
Effectif au 31 décembre 1891	188	221	409
Entrées en 1892.			
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou d'appel	12	13	25
de l'état de liberté	189	1.506	1 005
Jeunes détenues (art. 66)) 10.5 »	68	1.695
Mineures de la correction paternelle	»	135	$\begin{array}{c c} 68 \\ 135 \end{array}$
parodici		133	155
Totaux	389	1.943	2.332
Sorties en 1892.			
Après expiration de peine, sans réduction. Par suite de réduction de peine (Loi du	276	1.044	1,320
5 juin 1875)	74	273	347
Crasife dans d'autres prisons	35	131	166
Graciés Pour cause d'aliénation	2	24	26
Transférés. mentale	» i	4	4
Al'infirmerie ordinaire	»	$ar{2}$	$\frac{1}{2}$
A l'infirmerie centrale	»	2	$ar{2}$
Décédés Mort naturelle	>>	2	$egin{array}{c} 2 \ 2 \end{array}$
Suicides	»	»	»
Par libération conditionnelle (Loi du	J		,
14 août 1885)	2	6	8
Jeunes détenues (art. 66)	»	45	45
Mineures de la correction paternelle	»	107	107
Totaux	389	1.640	9,000
	303	1.040	2.029
Effectif au 31 décembre 1892		909	200
Journées de détention	36.150 ×	303 96.409	303
Population moyenne	120	1	112.559
1	120	263	383
			

Les 17 cellules du Dépôt près la Préfecture de police ont été constamment occupées pendant l'année 1892.

Les tableaux qui suivent indiquent le mouvement de la population dans les autres prisons déclarées cellulaires.

PRISON DE SAINTE-MENEHOULD

_	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	20 132	$\frac{2}{22}$	22 154
Ensemble	152 136	24 18	$\begin{array}{c} 176 \\ 154 \end{array}$
Population au 31 décembre 1892	16	6	22
Journées de détention	5.690 16	1.068	6.758 19

DÉPÔT DE DIJON

.	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892		3 76	16 539
Ensemble		79 74	5 55 5 33
Population au 31 décembre 1892	17	5	22
Journées de détention	6.745 19	1.077	$7.822 \\ 22$

PRISON DE TOURS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	104 1.096	13 562	117 1.658
Ensemble	1.200 1.100	575 557	1.775 1.657
Population au 31 décembre 1892	100	18	118
Journées de détention	37.364 102	7.532 21	44.896 123

PRISON D'ÉTAMPES

•	номмеѕ	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	21 252	1 16	22 268
Ensemble Sorties en 1892	273 244	17 15	290 259
Population au 31 décembre 1892	29	2	31
Journées de détention	9.717	362 1	10.079

PRISON DE VERSAILLES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	$ \begin{array}{c c} 122 \\ 2.247 \end{array} $	» »	122 2.247
Ensemble	$2.369 \\ 2.230$	» »	$\frac{2.369}{2.230}$
Population au 31 décembre 1892	139	<i>»</i>	139
Journées de détention	44.432 121	» »	44.432 121

PRISON DE CORBEIL

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	63 691	6 52	69 743
Ensemble Sorties en 1892.	754 708	58 56	812 764
Population au 31 décembre 1892	46	2	48
Journées de détention	20.903 57	1.134	22.037

PRISON DE PONTOISE

======================================	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	96 977	4 118	100
Ensemble	1.073 944	122 106	1.195 1.050
Population au 31 décembre 1892	129	16	145
Journées de détention		3.681 10	38.647 106

PRISON DE FOIX

· ·	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 1er février 1892	9	1	10
Entrées en 1892	56	12	68
Ensemble	65	13	78
Sorties en 1892	58	13	71
Population au 31 décembre 1892	7	»	7
- Topulation at of decembre 1002		·	

PRISON D'ANGERS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	234 1.035	31 298	265 1.333
Ensemble	$1.269 \\ 1.091$	329 301	$1.598 \\ 1.392$
Population au 31 décembre 1892	178	28	206
Journées de détention		11.949 33	69.353 190

PRISON DE BESANÇON

_		·	
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	121 915	10 312	131 1.227
Sorties en 1892 Ensemble	1.036	322 313	$1.358 \\ 1.213$
Population au 31 décembre 1892	136	9	145
Journées de détention	41.238 113	4.833 13	46.071 126

PRISON DE BOURGES

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	74 667	4 121	78 788
Ensemble Sorties en 1892	741 652	125 120	866 772
Population au 31 décembre 1892	89	5	94
Journées de détention	24.299 66	2.387	26.686 72

PRISON DE CHAUMONT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	48 563	4 61	52 624
Sorties en 1892	611 540	65 60	676 600
Population au 31 décembre 1892	71	5	76
Journées de détention	21.002 58	2.009	64

PRISON DE NICE

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	номмеѕ	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	$ \begin{array}{r} 215 \\ 1.723 \end{array} $	15 316	230 2.039
Ensemble	1.938 1.718	331 320	$\substack{2.269\\2.038}$
Population au 31 décembre 1892	220	11	231
Journées de détention	000	7.462 20	91.342 249

PRISON DE SARLAT

	номмеѕ	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	32 137	6 22	38 159
Ensemble	169 157	28 23	197 180
Population au 31 décembre 1892	12	5	17
Journées de détention Population moyenne	10.083	1.200	11.283 32

PRISON DE SAINT-ÉTIENNE

. =	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	120 1.850	$\frac{32}{712}$	152 2.562
Ensemble	1.970 1.856	744 722	$2.714 \\ 2.578$
Population au 31 décembre 1892	114	22	136
Journées de détention	41.605	9.579 26	51.184 140

PRISON DE TARBES

÷.	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	27 209	. 71	28 280
Ensemble	236 197	72 66	308 263
Population au 31 décembre 1892	39	6	45
Journées de détention Population moyenne	10.271	2.280	12.551 34

PRISON DES SABLES-D'OLONNE

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891	32	4	36
Entrées en 1892	212	20	232
Sorties en 1892	244	24	268
	221	23	244
Population au 31 décembre 1892	23	1	24
Journées de détention	9.037	620	9.657
	25	2	27

PRISON DE MENDE

_	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	26 92	2 7	28 99
Ensemble		9 8	127 108
Population au 31 décembre 1892	18	1	19
Journées de détention	I	1.090	10.108

PRISON DE NIORT

	номмеѕ	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	31 261	3 31	$\begin{array}{c c} 34 \\ 292 \\ \end{array}$
Ensemble	292 255	34 31	326 286
Population au 31 décembre 1892	37	3	40
Journées de détention	10.709 29	1.031	11.740 32

PRISON DE BAYONNE

	номмеѕ	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891 Entrées en 1892	35 5 55	6 7 3	$\begin{bmatrix} 41 \\ 628 \end{bmatrix}$
Ensemble	590 548	79 72	669 620
Population au 31 décembre 1892	42	7	49
Journées de détention	13.508 36	2.703	16.211 43

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

Mouvement de la population, effectif au 31 décembre 1892 (Tableaux I et I bis).

Le mouvement général de la population pour l'ensemble des maisons d'arrêt, de justice et de correction se décompose comme suit :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1891		$\frac{3.326}{73.628}$	23.575 327.915
Ensemble	274.536 253.966	76.954 73.498	$351.490 \\ 327.464$
Total au 31 décembre 1892	20.570	3.456	24.026

Par rapport au chiffre de la population restant au 31 décembre 1891, il y a une différence en moins de 99 unités (87 hommes et 12 femmes). Cette diminution provient de la suppression, dans la statistique, de 99 individus renfermés au dépôt de Nanterre, qui n'est pas considéré comme établissement pénitentiaire.

Dans l'effectif au 31 décembre 1892, les prisons de la Seine comptaient 5.136 individus, dont 1.116 femmes, soit environ le cinquième de la population totale, comme en 1891.

Le chiffre des journées de détention, comprenant toutes les prisons départementales de la France, a atteint, le chiffre de 6.985.636 pour les hommes, et celui de 1.298.814 pour les femmes, au total 8.284.450, contre 7.968.856 en 1891.

451 hommes et 67 femmes ont été graciés.

496 hommes et 140 femmes libérés conditionnellement.

12 hommes ont été exécutés, contre 14 en 1891.

Situation légale de la population (Tableau II).

La répartition des détenus au 31 décembre 1892, en prévenus, condamnés ou maintenus en prison pour dettes et par mesure administrative, est indiquée dans le tableau II, ainsi résumé:

		<u>-</u>	SEINE		3		JTRES	- 1	το	TAU	X
·		Sexe masculin.	Sexe feminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	
		Adultes.									
Pré	venus	, accusés, condamnés en a en pourvoi	1.058	358	1.416	4.465	519	5.173	5.712	877	6.589
ĺ	Atte	endant leur transfèrement à ur destination légale	201	17	218	514	51	595	745	68	813
	A l'	emprisonnement de simple blice	5	»	5	45	128	173	50	128	178
	1	Pour un mois et au-des- sous	396	66	462	2.075	322	2.397	2.471	388	2,859
1	i i	Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois	387	54	441	2.020	262	2.282	2.407	316	2.723
CONDAMNÉS	l'emprisonnement correctionnel.	Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois	428	69	497	1.574	251	1.825	2.002	320	2.322
A M.	emprisonnem correctionnel,	Pour plus de trois mois jusqu'à un an	1.237	148	1.385	3.767	541	4.308	5.004	689	5.693.
QNC	empi	Pour un an et un jour (loi du 5 juin 1875)	»	»	»	55	3	58	55	3	58
ပ	V V	Pour plus d'un an (autori- sés exceptionnellement)	5	5	10	150	30	180	155	35	190
		Pour une durée quelconque et à la relégation	37	»	37	159	13	17 2	196	13	209
Ī		ar dettes envers l'État	15	3	18	857	136	993	872	139	1.011
		ır dettes envers les parti- uliers	3	1	4	10	1	11	13	2	15
,	Par	mesure administrative	59	280	339	307	33	340	١٠	313	679
Pa	ssager	s civils	1	1 ~	1	109	17	126	144 26	19	163 26
	_	militaires et marins	×	»	»	26	"	26	. 20		20
	J	eunes détenus.	1								
Pa	r voie	de correction paternelle	. 29	30	59	16	2	18	45	32	77
Pr	évenu: ou en j	s, accusés, jugés en appe oourvoi	. 9/	23	117	88	12	100	182	35	217
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous		e ,	,))	36	7	43		ļ· -	1	
Jugés attendant leur transfèrement		. 3:	60	93	56	12	68	89	72	161	
			<u> </u>						<u> </u>		
-		Totaux	4.02	 2 1116	5.138	16.548	2.340	18.88	20.570	3.456	24.026
			<u>l</u>	1	1	<u> </u>	1			<u> </u>	۱

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous, étaient ainsi répartis:

=	HOMMES			FEMMES			
	NOMBRE 1892 1891			NOMBRE	1892	1891	
		0/0	0/0		0/0	0/0	
Pour un mois et au-dessous	2.471	20,79	23,73	388	22,65	24,58	
Pour plus d'un mois jusqu'à deux	2.407	20,26	17,91	316	18,45	19,27	
Pour plus de deux mois jusqu'à trois	2.002	16,85	15,97	320	18,68	16,48	
Pour plus de trois mois jusqu'à un an	5.004	42,10	42,39	689	$ _{40,22}$	39,67	
Totaux	11.884	100 »	100 »	1.713	100 »	100 »	

La durée de la détention pour les hommes est à peu près la même que celle de l'année précédente; toutefois, les peines de 1 mois et au-dessous ont diminué de 3 p. 100 sur l'année 1891; celle de plus d'un mois jusqu'à deux ont par contre augmenté dans la même proportion.

Pour les femmes, on constate pour les peines d'un mois et audessous, 2 p. 100 de diminution, et pour les peines d'un mois jusqu'à deux, 1 p. 100 de diminution, sur l'année 1891. Mais les peines de deux mois jusqu'à trois sont en augmentation de 2 p. 100.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Dans le courant de l'année 1892, 10.819 cas de maladie ont été enregistrés; ils ont occasionné 227.476 journées d'infirmerie et 8.770 journées d'hôpital dont voici le détail:

Pour les hommes:

4.904 cas de maladie aiguë 2.326 — chronique		brace et 129.	292 journées
Pour les femmes:		•	
1.690 cas de maladie aiguë 1.899 — chronique		et 106.	954 journées
Les décès se sont élevés au chif	fre de 505	contre	510 en 1891:
427 à l'infirmerie			
57 à l'hôpital	51		· 6 —
21 suicides	21	_	» —

Le département de la Seine, à lui seul, comptait 99 décès, dont 5 suicides.

Les infirmeries des prisons et les hôpitaux civils renfermaient, au 31 décembre 1892, 375 hommes et 303 femmes, au lieu de 430 hommes et 283 femmes en 1891.

En outre, 509 hommes et 149 femmes ont donné des signes d'aliénation mentale dans le courant de l'année 1892; et 389 cas d'épilepsie ont été constatés pendant la même période pour les deux sexes.

L'état sanitaire a donc été plus satisfaisant que celui de l'année 1891. La mortalité a été un peu inférieure. Le nombre des détenus encore à l'infirmerie au 31 décembre 1892 est également en diminution sur celui de l'année précédente.

État disciplinaire (Tableau V).

56.636 infractions ont été commises par les détenus, et punies de la manière suivante :

	ном	MES	FEMA	IES
·	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule	2.298	22,78 38,67 13,60 4,26 20,69	839 972 160 313 453	30,65 35,51 5,85 11,44 16,55
Totaux	53.899	100 »	2.737	100 »

Ces punitions ont été infligées à 22,628 hommes et 1.911 femmes ou jeunes filles.

31 évasions consommées ont été relevées dans le courant de l'année, pour 30 hommes et 1 femme.

13 hommes évadés n'étaient pas encore repris au 31 décembre 1892; enfin 63 évasions avaient été tentées.

Les tribunaux ont prononcé 62 condamnations, dont 9 afflictives et infamantes et 53 correctionnelles, pour les motifs suivants: tentatives d'évasions, bris de prison, rébellion, coups et injures envers le personnel administratif, de surveillance et des co-détenus. 3 femmes ou jeunes filles ont été condamnées, une pour outrage à la pudeur, une autre pour violences à son enfant, la dernière pour outrage envers la surveillante.

Enseignement (Tableau VI).

13.788 détenus, des deux sexes, ont été admis à l'école en 1892, soit 3,92 p. 100 des détenus ayant figuré à l'effectif pendant l'année.

La proportion de 1891 était de 4,21 p. 100.

Ces 13.788 individus se répartissaient ainsi avant leur admission à l'école:

	Hommes.	Femmes.
Illettrés	4.027	410
Sachant lire		318
Sachant lire et écrire		197
Possédant une instruction plus développée	1.597	82
Totaux	12.781	1.007
Total égal	13.7	88

Les résultats de l'enseignement à la fin de l'année ou à la sortie de l'école étaient les suivants:

and the second second	- 11 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
		HOMMES	FEMMES	TOTAL
	Ayant appris à lire	1.149	150	1.299
Illettrés	— écrire	934	95	1.029
incutes	Ayant fait des progrès	1.212	115	1.327
	N'ayant pas fait de progrès	732	50	782
	Ayant appris à écrire	1.029	108	1.137
	- écrire et à cal-			
Sachant lire.	culer	1.223	86	1.309
	Ayant fait des progrès	1.035	92	1.127
(N'ayant pas fait de progrès	444	. 32	476
Sachant lire	Ayant fait des progrès	2.858	146	3.004
et écrire.	N'ayant pas fait de progrès.	568	51	619
Possédant	,			
une	Ayant fait des progrès	1.261	53	1.314
instruction	N'ayant pas fait de progrès	336	29	365
plus développée.	, , ,		'	
. 2 1.	Totaux	12.781	1.007	13.788
ę	Total égal	13.7	788	
			<u>ان پريونو</u>	

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le total du produit du travail s'est élevé à 2.112.433.16, soit 75.839.60 de plus que pendant l'année 1891.

Les principales industries exercées dans les prisons départementales sont les suivantes:

	fr. c.
Agrafes, aiguilles, épingles, perles	76.13644
Brosserie	51.636 66
Cordage, dévidage, etc	151.30942
Cartonnage, etc	134.165 29
Chaussonnerie	454.103 48
Copies, papeterie	104.271 22
Coutare	98.977 37
Espadrilles et sandales	62.449 27
Chaudronnerie, serrurerie, etc	56.307 79
Sparterie	65.319 88
Triage de légumes, cassage de noix, etc	56.072 65

Le produit du travail pour les détenus occupés au service intérieur s'élevait à 414.906 fr. 79, soit 19.69 p. 100 du produit total, contre 20,69 p. 100 en 1891.

Les journées de travail se sont élevées à 3.774.690 correspondant à une population moyenne de 12.213 occupés pendant l'année.

Les moyennes comparées du produit du travail des deux sexes, étaient les suivantes:

=	18		movenne générale.	189	91 FENNES	novenna générale.
Par journée de travail — détention	i '	0, 4 5 0, 1 9	0,56 0,26	0,57 0,27	0,45	0,56 0,26

Quant à la répartition du produit du travail, elle est représentée par les chiffres suivants:

	fr. c.
Au Trésor	 60.90572
Aux entrepreneurs	922.722 90
(hommes	 994.204 50
Aux détenus hommes	 134.600 04
•	2.112.433 16

28.103 fr. 57 ont été distribués en gratifications pour le travail, soit 26.094 fr. 67 aux hommes et 2.008 fr. 90 aux femmes.

Enfin, la répartition du produit du travail donne les proportions suivantes:

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1892	1891
Trésor Entrepreneurs. Détenus { Hommes Femmes	0/0 $2,89$ $43,68$ $47,06$ $6,37$	0/0 3,09 43,22 47,03 6,66
Totaux	100 »	100 »

ALGÉRIE

Mouvement de la population et répartition de l'effectif (Tableaux I et I^{bis}).

=	:	I	
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1891 Entrées	$3.677 \\ 45.528$	103 1.029	3.780 46.557
Ensemble	49.205 44.962	1.132 1.049	50.337 46.011
Effectif au 31 décembre 1892	4.243	83	4.326

L'effectif des hommes est notablement plus élevé que celui de l'année précédente, celui des femmes est en diminution.

Le nombre des journées de détention a été de 1.465.636 pour les hommes et de 36.959 pour les femmes, soit une population moyenne de 4.105 pour les deux sexes, (tableau II) au lieu de 3.562 en 1891.

30 hommes et 2 femmes ont été mis en liberté conditionnelle, 6 hommes et 1 femme ont été graciés.

1 homme a été exécuté.

Répartition de l'effectif au 31 décembre 1892 (Tableau II).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	1892	1891
Prévenus, accusés, condamnés en	1 501	28	1.612	0/0	0/0 10 1 C
appel ou en pourvoi Condamnés attendant leur transfè-	1.584	20	1.012	37,26	40,16
rement à leur destination légale Condamnés à des peines de simple	218	2	220	5,09	5,80
police	46	2	48	1,11	2,10
Condamnés à l'emprisonnement correctionnel	1.994	39	2:033	46,99	40,58
Détenus pour dettes envers l'État	228	5	233	`	
particuliers	2	»	2	1.	
Détenus par mesure administrative Passagers civils	5 75	» 1	5 76	9,55	11,36
militaires et marins Jeunes détenus	31 60	» 6	31 66	1	
Jeunes detenus				<u> </u>	
Totaux	4.243	83	4.326	100 »	100 »
	<u> </u>	<u> </u>	<u>!</u>	<u> </u>	<u> </u>

État sanitaire (Tableaux III et IV).

825 cas de maladies aiguës et 256 cas de maladies chroniques ont été constatées en 1892; au total 1.033 pour les hommes et 48 pour les femmes; le nombre des journées d'infirmerie et d'hôpital s'est élevé à 19.076; enfin, on a enregistré 170 décès, dont 2 de femmes.

A la fin de l'année, 37 malades, dont 2 femmes, étaient présents à l'infirmerie.

2 cas d'aliénation mentale se sont produits dans les prisons d'Algérie; 1 homme à Tizi-Ouzou, une femme à Mostaganem.

État disciplinaire (Tableau V).

Le total des infractions s'est élevé à 3.740; elles ont été réprimées ainsi qu'il suit :

·	Hommes	Femmes
Cellule	$1.\overline{160}$	$\frac{-}{39}$
Pain sec	1.482	22
Autres privations alimentaires	409	2
Amendes	>>	1
Autres punitions	621	4
Totaux	$\overline{3.672}$	68
	$\overline{}$	$\overline{}$
Total égal aux infractions	3.7	740

Ces punitions avaient été encourues par 3.672 hommes et 68 femmes.

Nature des infractions commises:

	Hommes	Femmes
Actes de violence	$\overline{569}$	$\overline{16}$
Immoralité	67	3
Refus de travail	343	7
Infractions diverses	2.693	42
Totaux	3.672	68
Total égal	3.74	0

Enfin 10 évasions avaient été tentées sans résultat ; 44 évasions été consommées, dont 18 suivies de réintégration avant le 31 décembre 1892.

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le total du produit du travail s'est élevé à la somme de 213.522 fr. 48 qui se décompose comme suit, par département.

4 7	fr. c.
Alger	86.157 41
Constanting	46.79644
Oran	80.568 63
Total égal	213.522 48

Dans cette somme est comprise celle de 1.030 fr. 90 distribuée pendant l'année en gratifications pour le travail.

Le nombre de journées de travail s'élevait 505.402 pour les deux sexes, soit 0,33 p. 100 des journées de détention, au lieu de 0,32 p. 100 en 1891.

Les moyennes du produit du travail étaient respectivement de 0 fr. 42 par journée de travail et 0 fr. 14 par journée de détention, contre 0 fr. 47 et 0 fr. 15 en 1891.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

Le nombre des chambres et dépôts de sûreté était à la fin de 1892 de 3.274 pour la France et de 110 pour l'Algérie, au total 3.384 locaux, contre 3.387 l'année précédente.

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population:

	FRANCE	ALGERIE
Effectif au 31 décembre 1891 Entrées	35 76.229	23 8.881
Ensemble	76.264 76.233	8.904 8.888
Effectif au 31 décembre 1892	31	16

Les journées de détention, au nombre de 103.592, se répartissaient ainsi:

		France.	Algérie.
Hommes		73.494	19.065
	Totaux	84.170	19.422
	Total égal	103	.592

7 évasions ont été relevées dans le courant de l'année 1892 dans les chambres et dépôts de sûreté de France, 5 évadés n'étaient pas encore repris au 31 décembre 1892.

Aucune évasion n'avait été constatée dans les chambres de sûreté de l'Algérie.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

(Tableau I).

L'effectif du dépôt de Saint-Martin-de-Ré, affecté aux condamnés aux travaux forcés et à la relégation, attendant leur transfèrement à leur destination légale, était :

Au 31 décembre 1891, de	253
Le nombre des entrées s'est élevé pendant l'année 1892, à	944
Ensemble	
Celui des sorties à	977
L'effectif au 31 décembre 1892, était de	220

Les journées de détention forment un total de 94.636.

La population moyenne ressort, par suite, à 258 — soit une diminution de 105 par rapport à l'effectif moyen de l'année précédente.

Le chiffre de 977 sorties se décompose ainsi:

Condamnés-transférés dans des maisons centrales ou des	
prisons départementales par suite de commutation de peine.	17
Condamnés décédés	3
- transférés à leur destination légale	957
Ensemble	977

(Tableau Ibis).

Les commissions médicales chargées de l'examen des condamnés relégables en ont, sur 1.014 qui leur avaient été présentés, éliminé 57 des convois — soit 5,62 p. 100.

Des 957 individus reconnus en état d'être embarqués:

333 ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.

624 — sur la Guyane.

(Tableau II).

Les condamnés présents à la fin de l'année 1892, au nombre de 220, se répartissaient ainsi qu'il suit sous le rapport des juridictions et des pénalités:

Condamnés par le	s Cours d'assises	197 ou	89 55 p.100
	tribunaux militaires	23	10 4 5 —

(Tableau III).

es condamnations pour:	0/0	0/0
Vol qualifié figurent dans une proportion de	41,37 contr	
Incendie	7,73 —	3,55 —
Attentats à la pudeur (et complicité)		8,69 —
Détournements de deniers publics	6,37 —	pas de renseignements.
Faux en écriture privée	5,45 —	1,97 —
Assassinat	5, » —	8,30 —

(Tableau IV).

C'est, comme les années précédentes, le département de la Seine qui a fourni le contingent le plus élevé : 11,37 p. 100 au lieu de 5,92 en 1891.

Viennent ensuite:

ò

Alger, 5 p. 100 contre 1,59 p. 100 en 1891; le Nord, 4,09 contre 1,97; Rhône, 3,63 (2,77 en 1891); Oran, 3,63 (1,19 en 1891); l'Ain et la Seine-Inférieure, 3,18; la Corse, la Somme et les Bouches-du-Rhône, 2,72. Les rapports étaient respectivement, en 1891, 2,77; 1,59 et 4,35 p. 100.

(Tableau V).

Les étrangers au nombre de 28, comprenaient :

Espagnols	8
Belges	7
Belges	6
Italiens	0
Allemands	3
Snisses	3
Anglais	1

(Tableau VI).

Les 220 détenus présents à Saint-Martin-de-Ré, le 31 décembre 1892, se répartissent ainsi sous le rapport de l'âge :

16 à 20 ans	$15,92 \\ 30.42$	_ {	de 30 ans.
	100 »		

En 1891, la proportion était :

condamnés	de moins de 30 ans	71 96 n	100
	do place de 20	11,50 p.	700
	de plus de 30 ans	28.04^{-1}	
		±C.174	

(Tableau VII).

Sous le rapport de l'état civil, les célibataires et veufs avec enfants ou sans enfants entraient dans le décompte :

les premiers dans une proportion deles seconds	2,28 p.	100
les détenus mariés { avec enfants, pour	21,81	
(sans enfants —	11,81	
	100 >>	

(Tableau VIII).

Les 220 détenus présents à la fin de l'année comprenaient : 197 catholiques, 16 protestants, 2 israélites et 5 mahométans.

(Tableau IX).

Ils se répartissaient ainsi au point de vue des professions et métiers:

Rentiers. Employés de commerce ou de services publics Commerçants, négociants Professions alimentaires. Ouvriers de fabriques Industries du bâtiment Cultivateurs et manœuvres Professions nomades	18 13 35 38	ou 	8,19 5,91 15,92	100
Professions nomades			2,71	
Sans profession ni métier	$\frac{6}{220}$	-	$\frac{2,71}{100}$	_
1 Otaux,	220		100 » p.	100

(Tableau X).

Sur le nombre : 15,45 p. 100 avaient encouru la relégation. 22,28 p. 100 étaient en état de récidive (art. 56 et 58 du Code pénal), 16,81 p. 100 n'étaient point légalement récidivistes, mais avaient subi des condamnations antérieures. 7 p. 100 avaient été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle, et 28 p. 100 étaient soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine.

(Tableau XII).

Sous le rapport de l'instruction, les 220 condamnés présents à Saint-Martin-de-Ré, le 31 décembre 1892, étaient:

Illettrés	40 soit	19,00 p.	100
Savaient lire	8 —	3,63	_
- lire et écrire	151 —	67,64	_
lire, écrire et calculer	12 —	5,65	_
Possédaient l'instruction primaire	8 —	3,63	
_ supérieure	1 —	0,45	_
Totaux	$\overline{220}$	100 »	

L'état de l'instruction des condamnés était, à la fin de l'année, ce qu'il était au moment de leur entrée au dépôt, où il n'est pas donné d'enseignement scolaire.

(Tableau XIII).

Pendant leur séjour dans l'établissement, 9 condamnés ont vu leur peine commuée en celle de la réclusion ; 2 en celle de l'emprisonnement. Soit un total de 11 individus ayant été l'objet de mesures de clémence proposées par l'administration.

(Tableau XIV).

Il a été constaté 277 infractions à la discipline : 62 de plus qu'en 1891. Elles ont motivé un nombre égal de punitions.

En comparant les deux années (1891 et 1892) on remarque que les infractions d'une certaine gravité ont été en très petit nombre en 1892, par rapport à l'année précédente, notamment les:

Vols	7	en	1892	contre	11	en	1891
Rixes entre détenus					18		
Refus de travail	_				5		

Par contre, l'année précédente, on n'avait pas eu à relever de punitions pour attentats aux mœurs.

3 condamnés ont été punis, pour ce fait, en 1892.

Il a été signalé 209 infractions au silence contre 102 en 1891. Le service de surveillance s'est montré, sous ce rapport, plus vigilant que l'année précédente.

Aucune infraction n'a d'ailleurs présenté un caractère de gravité suffisant pour motiver le recours à la juridiction des tribunaux.

Aucune évasion n'a été accomplie ni tentée. Il en était de même en 1891.

(Tableaux XV, XVI, XVII, XVIII).

L'état sanitaire a été généralement satisfaisant.

Le nombre des malades admis à l'infirmerie ne s'est élevé qu'à 222 et celui des journées d'infirmerie à 3.206 — contre 3.916 l'année précédente.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont :

Les maladies des bronches et du larynx	23.00	n. 100
Les embarras gastriques	12.00	P.120
Les gastrites et diarrhées	9.00	
Les abcès et ulcères	8,56	
Les contusions et plaies	8.10	
Maladies des oreilles et de la bouche	7.65	_
- des yeux	4,50	
•	•	

Le nombre total des malades décédés a été de 3, soit une mortalité de :

 $1{,}098$ p. 100 par rapport à la population moyenne de l'établissement.

 $1{,}293\,$ p. 100 par rapport au chiffre des entrées à l'infirmerie.

Des 3 détenus décédés:

 ${\bf 1}$ a succombé à une maladie des bronches et du larynx (maladie chronique).

1 est mort des suites d'embarras gastrique (forme aiguë).

1 était atteint d'une maladie chronique du cerveau et de la moëlle.

(Tableaux XIX et XX).

Le travail a été moins actif qu'en 1891.

Le nombre des journées de travail a été de 60.875 contre 99.946 en 1891.

Ce qui représente une moyenne de 197 travailleurs. Au 31 décembre, 212 détenus étaient occupés.

Les produits du travail forment un total de 34.477 fr. 73, et ressortent, en moyenne:

Par journée de travail à de détention à	0 56 63 cc 0 36 43	ontre 0 40	99 er 16	189 —)1.
Sur ces produits, il a été attrib	ué:			fr.	c.
Au pécule des détenus			$\frac{8}{25}$	$\begin{array}{c} 945 \\ 532 \end{array}$	
I			34	477	73

La moyenne du pécule ressort par journée de détention à 0 fr. 09 45.

Celle de la portion concédée aux entrepreneurs à 0 fr. 26 98 par journée de détention.

(Tableau XXII).

Le pécule disponible a été employé aux usages autorisés pendant la détention, ainsi qu'il suit :

int in determinent, arrived 4.1.	fr.	c.
Achat de supplément de pain	208	
— autres aliments	10.712	55
- vestiaire	5.713	24
Dépenses en port de lettres et diverses	749	30
Envoi de secours aux familles	477	73
Restitutions	23 8	26
Total des dépenses	18.099	38

Calculées sur le nombre des journées de détention, ces dépenses donnent une moyenne, par jour, de 0 fr. 18 35.

(Tableaux XXIII et XXIV).

Enfin, les journées de détention se répartissaient ainsi suivant l'état d'occupation, de repos ou de punition:

Travail en commun	15.381 4.348 3.206	 99.246 en 12.158 12.728 3.557 3.916 252	1891. — — — —
Punition		 252	

Au 31 décembre 1891, les 220 condamnés étaient ainsirépartis:

	-212 I	j
Travailleurs		220
Au repos par ordre du médecin		1 220
A l'infirmerie	•)